

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**Distr. générale
20 janvier 2016

Original : français

**Assemblée générale
Soixante-dixième session**

Point 98 e) de l'ordre du jour

**Examen et application du Document de clôture
de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée
générale : mesures de confiance à l'échelon régional :
activités du Comité consultatif permanent des Nations
Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale****Conseil de sécurité
Soixante et onzième année****Lettre datée du 11 janvier 2016, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Gabon
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de représentant du pays assurant la présidence en exercice du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint (voir annexe) le rapport de la quarante et unième réunion ministérielle du Comité, qui s'est tenue à Libreville du 23 au 27 novembre 2015, ainsi que les documents suivants :

- État de mise en œuvre des recommandations de la quarantième réunion du Comité et liste des recommandations issues de la trente-neuvième réunion du Comité;
- Tableau sur l'état des contributions au Fonds d'affectation spéciale depuis sa création;
- Déclaration de Libreville sur l'adoption et la mise en œuvre de la stratégie régionale et son plan d'action de lutte contre le terrorisme et le trafic d'armes légères et de petit calibre en Afrique centrale;
- Déclaration de Libreville sur l'opérationnalisation du Centre interrégional de coordination pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de sûreté et de sécurité maritimes dans le Golfe de Guinée;
- Déclaration de Libreville sur la lutte contre le braconnage en Afrique centrale;
- Liste des participants à la réunion.

Je vous saurais gré de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 98 e) de l'ordre du jour de la soixante-dixième session, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Baudelaire **Ndong Ella**

16-00792 (F) 170216 290216



Merci de recycler



**Annexe à la lettre datée du 11 janvier 2016 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport de la quarante et unième réunion ministérielle
du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé
des questions de sécurité en Afrique centrale**

A. Introduction

1. La quarante et unième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC) s'est tenue à Libreville, République gabonaise, du 23 au 27 novembre 2015.
2. Les États membres suivants ont participé à la réunion : la République d'Angola, la République du Burundi, la République du Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, la République gabonaise, la République de Guinée équatoriale, la République du Rwanda, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République du Tchad.
3. Le Secrétariat du Comité a été assuré par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA). Le Secrétaire général des Nations Unies était représenté par Monsieur Abdoulaye Bathily, son Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef de l'UNOCA.
4. Les entités onusiennes suivantes ont participé aux travaux en qualité d'observateurs : le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC), le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale (CNUDHD-AC), le Bureau de l'Organisation des Nations Unies contre la drogue et le crime organisé (UNODC), et la Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations Unies en République centrafricaine (MINUSCA).
5. Étaient également présents en qualité d'observateurs, les représentants des organisations suivantes : la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Commission économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et l'Union africaine (UA).
6. Le début des travaux de la réunion des experts a été marqué par une cérémonie ponctuée par le discours de la présidence sortante, la République d'Angola représentée par Monsieur Alberto Cassonga Cabongo, Ambassadeur de la République d'Angola en République démocratique du Congo, et celui de la représentante de la République gabonaise, Madame Mireille Nzenze, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, de la Francophonie et de l'Intégration régionale.
7. La cérémonie d'ouverture de la réunion ministérielle a été marquée par :
 - Le discours du Président du bureau sortant du Comité, Monsieur Georges Rebelo Pinto Chikoti, Ministre des Relations extérieures de la République d'Angola;

- L’allocution du Secrétaire général de la CEEAC, Monsieur Ahmad Allam-Mi;
- L’allocution du Représentant de l’Union africaine, Général Jean-Marie Michel Mokoko;
- Le message du Secrétaire général de l’ONU, lu par son Représentant Spécial pour l’Afrique centrale et Chef de l’UNOCA, Monsieur Abdoulaye Bathily;
- L’allocution de Monsieur Emmanuel Isoze Ngondet, Ministre des Affaires étrangères, de la Francophonie et de l’Intégration régionale de la République gabonaise.

B. Déroulement des travaux

I. Adoption de l’ordre du jour

8. Le Comité a adopté l’ordre du jour suivant :
 - i. Adoption de l’ordre du jour;
 - ii. Élection du Bureau du Comité;
 - iii. Rapport du Bureau sortant;
 - iv. État de mise en œuvre des recommandations de la 40^e réunion ministérielle;
 - v. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale;
 - vi. Promotion du désarmement et des programmes de limitation des armements en Afrique centrale;
 - vii. Lutte contre les groupes armés en Afrique centrale : cas de Boko Haram
 - viii. Piraterie et sécurité maritimes
 - ix. Phénomène du braconnage en Afrique centrale;
 - x. Lutte contre le trafic de drogue et le crime transnational organisé en Afrique centrale;
 - xi. Point d’information des entités ayant le statut d’observateur auprès du Comité;
 - xii. Rapport du Secrétariat de la CEEAC sur l’évolution institutionnelle des structures et mécanismes sous-régionaux de paix et de sécurité, ainsi que sur le développement de ses partenariats stratégiques;
 - xiii. Examen de la situation financière du Comité : mise en œuvre de la « Déclaration de Libreville » par les États membres;
 - xiv. Lieu et date de la prochaine réunion;
 - xv. Questions diverses;
 - xvi. Adoption du rapport de la quarante et unième réunion ministérielle.

II. Élection du Bureau du Comité

9. Les Ministres ont élu par acclamation la République gabonaise à la Présidence du Comité.
10. Le Comité a également élu les États membres suivants :
 - la République centrafricaine à la première vice-Présidence;
 - la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe à la seconde vice-Présidence;
 - la République du Cameroun comme Rapporteur.

III. Rapport du Bureau sortant

11. Le Président sortant a fait le point sur les activités suivantes réalisées depuis la quarantième réunion du Comité, qui s'est tenue du 1^{er} au 5 juin 2015 à Luanda, Angola :
 - La transmission de la version finale du rapport de la quarantième réunion du Comité au Secrétaire général de l'ONU;
 - La transmission de la version finale du rapport de la quarantième réunion du Comité à tous les États membres des Nations Unies à travers les Ministres des affaires étrangères ainsi que des Missions Permanentes des pays membres du Comité auprès de l'ONU à New York;
 - Le rappel à tous les États membres du Comité, par le biais des Notes Verbales, de la nécessité et de l'importance d'honorer le paiement au Fonds d'affectation spéciale d'un montant de 10 000 dollars américains par an, en vue de faire face à certaines tâches découlant de la réalisation d'activités du Secrétariat du Comité;
 - Le rappel, par le biais de Notes Verbales, à tous les États membres du Comité sur la nécessité de la mise en œuvre des recommandations de la quarantième réunion du Comité.;
 - L'adoption par consensus par la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies de la résolution intitulée "Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale";
 - L'appel à et la sensibilisation de tous les États membres du Comité sur la nécessité et l'importance de la ratification de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Convention de Kinshasa).
12. Il n'a pas été possible de mener d'autres activités programmées telles que des visites de travail au Secrétariat du Comité, au Secrétariat général de la CEEAC et au Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale (MARAC), tous basés à Libreville.

IV. État de mise en œuvre des recommandations de la 40^e réunion ministérielle

13. Le Comité a procédé à l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de la quarantième réunion ministérielle selon la matrice jointe en annexe, qui contient également les recommandations de la trente-neuvième réunion ministérielle. (Annexe 1). Le Secrétariat travaillera avec la Présidence pour informer le Comité lors de sa prochaine session de l'état de mise en œuvre de l'ensemble des recommandations depuis la trente-neuvième réunion ministérielle.

V. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale

14. Le représentant du Secrétariat général de la CEEAC a présenté la situation géopolitique et sécuritaire en Afrique centrale suivante :

Contexte

15. Cette revue (tirée des sources ouvertes que sont les rapports et documents officiels de l'ONU, de l'UA, des États membres du Comité, ainsi que du MARAC) comporte quatre (4) axes majeurs :

- Les développements politiques et institutionnels;
- La sécurité intérieure et transfrontalière;
- Les enjeux liés à la gouvernance, à la situation humanitaire et aux droits de l'homme;
- La situation pays par pays.

Aperçu général

16. Depuis la quarantième réunion ministérielle, la situation politique et sécuritaire en Afrique centrale apparaît plus contrastée et préoccupante, avec notamment la montée des tensions politiques et la résurgence de l'insécurité dans diverses parties de la sous-région. Ainsi, l'actualité tourne autour de trois points :

- i. L'alternance entre le fonctionnement régulier des institutions publiques et la fragilité des processus démocratiques;
- ii. L'accalmie et la consolidation des processus de paix;
- iii. La persistance de l'insécurité et l'escalade dans certaines zones de conflits.

17. Tout cela se déroule dans un contexte international et régional difficile, marqué par :

- Le ralentissement des économies, dû notamment à la baisse des cours du pétrole et d'autres matières premières, dont dépendent en grande partie les économies de la majorité des États membres du Comité;
- La montée des périls sécuritaires de tous ordres autour de la sous-région de l'Afrique centrale, qui se trouve presque encerclée par ces menaces;

- Une crise migratoire mondiale sans précédent, traduite en Afrique centrale par un accroissement des réfugiés et des déplacés internes, prenant la forme d’une véritable crise humanitaire.

I. Les développements politiques et institutionnels

18. Marquée par les difficultés à conduire les processus démocratiques pacifiques et consensuels auxquels tous les acteurs intra étatiques adhèrent, la plupart des États membres ont continué à faire face à des problèmes, qui menacent leur paix et leur stabilité alors que la sous-région est entrée dans un long cycle électoral qui va de l’année 2015 à 2018 où des échéances à grands enjeux seront organisées.

19. Ainsi, toutes les questions y relatives évoquées lors de la trente-neuvième réunion du Comité, restent d’actualité. Les désaccords sont restés perceptibles sur les règles de jeu. Les dissensions les plus marquées ne sont plus seulement post-électorales, mais beaucoup plus pré-électorales.

20. Les débats sur l’introduction de la biométrie dans le processus électoral dans certains États membres s’inscrit également dans cette logique. Même là où l’introduction de la biométrie a été validée par tous les acteurs, force est de constater que des divergences profondes perdurent sur la forme et les textes juridiques encadrant cette technologie.

21. L’actualité de la révision, de la modification ou du changement des Constitutions, ainsi que la question du troisième mandat présidentiel, ont dans cette même logique occupé le devant de la scène, notamment au Burundi, en République du Congo, en République démocratique du Congo et au Rwanda.

22. Enfin, la détermination et la maîtrise consensuelle des calendriers électoraux ont aussi suscité de profonds désaccords au sein de la classe politique de ces États. L’actualité électorale devrait continuer ainsi à faire l’objet d’une attention particulière. Aucun État membre du Comité n’est à l’abri d’une crise électorale de forte amplitude du fait que les problèmes électoraux ont souvent été exploités par certains acteurs politico-militaires pour justifier et légitimer le recours à la violence.

23. En dehors de ces questions électorales, l’Afrique centrale fait aussi face à l’accroissement des mouvements de revendications et de contestations politiques et sociales. L’extrême jeunesse de la population de la sous-région en est un des facteurs. En effet, plus de la moitié de la population de l’Afrique centrale est âgée entre 17 et 20 ans. Ces développements se sont traduits par une affirmation de plus en plus accrue de la société civile. Dans une sous-région marquée en même temps par des inégalités et une fracture sociale prononcée, la jeunesse revendique par exemple une redistribution des cartes politiques entre générations ainsi que des richesses nationales.

24. Au vue des faits susmentionnés, le Secrétariat général de la CEEAC a fait les recommandations suivantes :

- Faire le point à chaque réunion du Comité de l’état de ratification et de mise en œuvre de la Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance, que moins de la moitié des États membres du Comité ont jusqu’ici ratifiée. Cependant, il s’agit d’un instrument juridique contraignant qui constituerait une espèce de boussole devant guider les États membres du Comité en matière de démocratie et de gouvernance;

- Profiter de l'introduction de la biométrie dans le système électoral pour moderniser le système d'état-civil et le rendre également biométrique car l'expérience dans ce domaine montre que la fiabilité d'un fichier électoral dépend étroitement d'un système d'état-civil sécurisé et sécurisant;
- Élaborer et mettre en œuvre un Plan d'Action sous-régional pour la jeunesse, en harmonie avec la Charte Africaine de la Jeunesse.

II. Sécurité intérieure et transfrontalière

25. Les faits relevés par la CEEAC à Bujumbura en décembre 2014 en matière de paix et de sécurité, sont restés constants et présents. La situation sécuritaire générale en Afrique Centrale demeure contrastée et préoccupante avec certaines formes de conflictualité semblant même s'enraciner et s'inscrire dans la durée.

26. Dans les faits, une évolution encourageante de la situation sécuritaire est observée en République démocratique du Congo, où le succès des opérations militaires contre le groupe armé M23 a permis de jeter les bases d'une paix durable. Cependant, les opérations militaires contre d'autres groupes armés se poursuivent en vue de leur éradication définitive. Cette évolution a également été observée dans le domaine de la sûreté et de la sécurité maritimes, où la CEEAC a continué à travailler en vue de la sécurisation de son espace maritime à travers la mise en œuvre effective des résolutions issues du Sommet CEEAC-Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO)-Commission du Golfe de Guinée (CGG) sur la Sûreté et la Sécurité Maritime dans le Golfe de Guinée, organisé à Yaoundé en juin 2013.

27. De l'autre, une situation encore plus préoccupante dans certains pays avec entre autres :

- La crise politique et sécuritaire en République centrafricaine et au Burundi;
- Le débordement des activités terroristes de Boko Haram dans l'espace CEEAC, avec notamment les attentats terroristes récurrents contre le Tchad et le Cameroun. En plus de ce constat, l'Afrique centrale est restée exposée et encerclée par une multitude de menaces sécuritaires en provenance, notamment des autres sous-régions africaines, compte tenu de sa position géographique centrale sur le continent africain. Il en est ainsi de :
 - La guerre civile actuelle en Libye;
 - La reprise des hostilités entre milices armées au Darfour;
 - La poursuite de la guerre civile au Soudan du Sud;
 - Les activités terroristes de Boko Haram au Nigeria et aux abords du Lac Tchad;
 - Les activités terroristes de divers autres groupes dans la bande sahélo-saharienne, avec les contrecoups des activités des groupes Al Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI) et des Shebab somaliens, dans le cadre du djihad international;
 - Les activités criminelles à forte intensité dans la zone sahélo-saharienne.

28. S'agissant du terrorisme, en dépit des formes de violence traditionnelles à grande échelle, l'Afrique centrale expérimente en ce moment le terrorisme de type

nouveau, avec Boko Haram au Tchad et au Cameroun et les groupes armés d'origine ougandaise, à savoir les Allied Democratic Forces (ADF) en République démocratique du Congo et la Lord's Resistance Army (LRA) en République démocratique du Congo et en République centrafricaine, également classés comme des groupes terroristes. Tous les pays de la sous-région ne semblent pas avoir suffisamment pris la mesure de cette menace globale. Il sied de dire dans ce sens que le Cameroun et le Tchad (aujourd'hui au front contre Boko Haram) jouent en quelque sorte un rôle de boucliers pour le reste de l'Afrique centrale, car les sanctuaires de ces terroristes ne sont pas loin de la sous-région : la Somalie, la Libye, le Darfour, le Nigéria, le Mali, etc.

III. Gouvernance, situation humanitaire et droits de l'homme

29. La situation, décrite lors des dernières réunions ministérielles, reste d'actualité. La promotion et le respect des droits de l'homme, de même que la pratique de la bonne gouvernance et l'amélioration de la situation humanitaire restent de grands défis à relever pour l'Afrique centrale. Les efforts que les États membres du Comité ne cessent de fournir dans ce sens semblent insuffisants.

30. Sur le plan pénitentiaire, les prisons d'Afrique centrale continuent à être surpeuplées et connaissent avec acuité les problèmes de salubrité et de santé. Cela peut expliquer le nombre élevé d'évasions ou de tentatives d'évasions enregistrées au cours de la période sous revue.

31. En matière de droits de l'homme, les zones de conflits sont les plus touchées par leurs violations. Le viol par exemple a été érigé en arme de guerre. Cependant, les atteintes aux droits de l'homme ont impliqué paradoxalement les forces de défense et de sécurité dans certains cas.

32. La situation humanitaire quant à elle est également restée préoccupante, du fait surtout des groupes armés qui ne respectent pas le droit international humanitaire. Les États membres du Comité concernés et les organisations humanitaires ont également de sérieuses difficultés à couvrir les besoins des nombreux réfugiés et des déplacés internes au Burundi, au Cameroun, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Tchad.

République d'Angola

33. Depuis la dernière réunion, l'Angola est inscrit dans la consolidation de la paix et de la stabilité dans lesquelles le pays vit depuis la fin de la guerre civile en 2002.

34. Sur le plan politique, les autorités ont poursuivi la modernisation du fonctionnement de l'État, malgré les difficultés économiques issues de la baisse des cours du pétrole et ses conséquences sur la vie socio-économique, conformément au Plan National de Développement jusqu'en 2017, axé essentiellement sur la lutte contre la pauvreté.

35. De même, l'Angola a continué à être très présent sur le terrain diplomatique, encouragé dans ce sens par sa qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies et de Président en exercice de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL). Dans ce sens, il a multiplié des initiatives dans la recherche de solutions aux crises dans les Grands Lacs et a

organisé une conférence internationale sur la sécurité maritime du 7 au 9 octobre 2015.

36. Sur le plan électoral, un certain frémissement est déjà perceptible dans les différentes chapelles politiques, en perspective des élections générales et présidentielles prévues en août 2017. Les élections municipales, prévues initialement cette année et renvoyées à une date ultérieure, pourraient se tenir avant ces échéances.

37. Sur le plan de la sécurité intérieure et transfrontalière, les autorités poursuivent des efforts de normalisation de la vie publique et de consolidation de la paix. Dans ce sens, la campagne de récupération des armes, encore détenues par les populations civiles, et de déminage s'est poursuivie.

38. En ce qui concerne la situation de sécurité et de criminalité dans les grandes villes, particulièrement dans la ville de Luanda, elle est considérablement stable nonobstant l'existence de quelques cas isolés qui ont toujours mérité un traitement adéquat et une réponse des autorités policières et judiciaires, en vue du maintien de l'ordre et de la tranquillité publique.

39. Enfin, le pays a continué à faire face à une forte pression migratoire en provenance des pays voisins en dépit des mesures énergiques déjà en vigueur : expulsions, refoulements, poursuites judiciaires, surveillance des frontières, etc.

République du Burundi

40. Depuis la dernière réunion ministérielle, certaines inquiétudes que les observateurs régionaux et internationaux manifestaient déjà sur l'évolution de la situation politique et sécuritaire au Burundi depuis 2014, se sont presque confirmées au cours de cette année 2015.

41. L'on ne devrait pas perdre de vue qu'il s'agit d'un pays se trouvant dans une situation post-conflit, après une longue guerre civile qui a duré de 1993 à 2005 et fait plus de 300 000 morts.

42. Ces inquiétudes sont aujourd'hui traduites par quelques faits de violence, notamment une crise politique et sécuritaire qui risque de se transformer en une confrontation entre l'opposition radicale et le gouvernement pouvant provoquer de graves conséquences économiques, sociales et humanitaires.

Aspects politiques

43. Le point d'ancrage de la crise politique actuelle au Burundi se situe doublement sur :

- L'interprétation de l'Accord d'Arusha de 2000 et de la Constitution consécutive à cet accord de paix, portant notamment sur la limitation du mandat présidentiel;
- La divergence de vues et les désaccords entre les acteurs politiques internes sur la légalité et la légitimité du troisième mandat de l'actuel Président de la République à la tête du pays.

44. Ainsi, la classe politique burundaise est restée profondément divisée sur ces questions, y compris au sein de la majorité présidentielle au pouvoir. En effet, des

défections et démissions de certaines personnalités civiles et militaires ont été enregistrées. Un climat tendu s'est particulièrement instauré dans quelques quartiers de la capitale du pays, amenant la communauté internationale à demander avec insistance un dialogue national franc et véritablement inclusif.

45. C'est dans ce contexte que les élections communales, législatives et présidentielles ont pourtant été organisées, avec le boycott des partis de l'opposition radicale et d'une partie de la société civile opposé au Gouvernement, ainsi que le refus de l'Union Européenne, de l'UA et de certaines Communautés Économiques Régionales d'y envoyer des observateurs.

46. Ces élections ont largement été remportées par le parti au pouvoir et le Président de la République sortant.

47. Malgré le revirement d'un des leaders de l'opposition, Monsieur Agathon Rwasa, qui a finalement accepté de siéger au Parlement, ainsi que les différentes tentatives de médiation des Nations Unies, de l'UA et de la Communauté africaine, la situation politique ne s'est pas considérablement améliorée.

48. La formation d'un gouvernement d'union nationale fortement contesté par l'opposition radicale, dont une bonne partie se trouve en exil, n'est pas encore parvenue à totalement apaiser ces tensions.

Sécurité intérieure et transfrontalière

49. Au plan sécuritaire, après la tentative manquée de coup d'État enregistrée avant l'élection présidentielle, une grande partie des putschistes a fui à l'étranger.

50. Dans certains quartiers de la capitale, l'on enregistre aussi des attaques à la grenade et à mains armées contre la police et les populations civiles. Par exemple, une position de police a été attaquée en pleine journée à Bujumbura.

51. D'autres cas d'affrontements et de violence ont également été enregistrés au cours de la période concernée. Le bilan humain fait état de près de deux cent personnes tuées depuis le début de la crise ainsi que près de 200 000 réfugiés en Tanzanie, au Rwanda, en République démocratique du Congo et en Ouganda.

52. L'autre conséquence est que sur le plan économique, avec les différentes sanctions imposées par les grandes puissances, le Burundi est déjà entré dans une phase de décroissance, avec le risque de voir l'État ne plus être en mesure de supporter les charges régaliennes.

53. Cette nouvelle dimension augmentera certainement les risques de conflit violent, dans un territoire exigu, avec la densité de la population la plus forte d'Afrique après celle du Rwanda.

Des tueries ciblées

54. Depuis la tentative du coup d'État du 13 mai 2015, le Burundi est entré dans un autre cycle de violence, marqué par des tueries ciblées.

55. L'assassinat du Colonel Jean Bikomagu, survenu deux semaines après celui du Général Adolphe Nshimirimana, un proche du Président Nkurunziza, acte ayant renforcé la psychose et la méfiance, a empoisonné le climat sécuritaire au Burundi.

56. L'on peut aussi inscrire dans ce registre d'autres victimes de tueries et tentatives d'assassinats notamment :

- Zedi Feruzi, président du parti UPD abattu en mai 2015;
- Un leader local du parti CNDD-FDD au pouvoir sauvagement tué;
- Général Major Prime Niyongabo, l'actuel Chef d'État-major général de l'armée burundaise, et Pierre Claver Mbonimpa, militant des droits de l'homme, tous deux victimes des tentatives d'assassinat.

57. En outre, d'autres cas de violence ont été enregistrés :

- L'attaque d'une position militaire à Bujumbura Rural ayant fait quelques morts de part et d'autre;
- Les multiples attaques à la grenade dans la capitale;
- Les affrontements récurrents entre la police et les « criminels armés ».

Avec ce type de violences, l'on est peut-être en face de signes inquiétants.

58. Pour mémoire, l'histoire politique du Burundi est jalonnée de coups d'État et surtout d'assassinats politiques depuis l'indépendance. Il en est ainsi de l'assassinat du Prince Rwagasore en 1961, celui du Premier Ministre Pierre Ngendandumwe en 1965 ainsi que les massacres des Hutu en 1972.

59. D'autres faits importants à relever ici sont notamment l'assassinat des Présidents Ndadaye et Ntaryamira, du Président de l'Assemblée Nationale et de son Vice-Président ainsi que d'autres hautes personnalités ayant déclenché une guerre civile qui a provoqué plus de 300 000 morts entre 1993 et 2005.

60. Cette histoire revêt d'autant plus de pertinence que le Burundi est un pays où les vieilles rancœurs entre acteurs politiques sont encore présentes dans les esprits, ressentiments que l'Accord d'Arusha n'avait pas réussi à dissiper entièrement.

61. Ainsi, c'est le système politique burundais contenu dans l'Accord d'Arusha et la Constitution, c'est-à-dire un système politique basé sur la représentation de toutes les composantes de la Nation, qui risque d'être remis en cause.

62. En définitive, le Burundi mérite un appui considérable du Comité et de tous les partenaires dans l'accompagnement du processus de dialogue inter burundais déjà mis en place par le Gouvernement.

République du Cameroun

63. Depuis la dernière réunion ministérielle, le Cameroun est resté stable. Sur le plan politique, l'absence de consultations électorales jusqu'en 2018 et la guerre contre Boko Haram ont quelque peu éclipsé les activités internes.

64. Pourtant, au cours de la période concernée, l'on a noté l'opération de révision des listes électorales, la nomination d'un nouveau Directeur Général des Élections, suite aux dissensions qui opposaient son prédécesseur au Président du Conseil d'Élections Cameroon, plongeant cet organe chargé de l'organisation des élections au Cameroun dans une crise interne, ainsi qu'un remaniement ministériel le 2 octobre 2015.

65. En matière de gouvernance, les autorités ont également maintenu l'opération d'assainissement des mœurs publiques, communément appelée par la presse « Opération Epervier ».

66. Sur le plan sécuritaire, la situation est restée préoccupante mais sous contrôle. Boko Haram a causé ces derniers mois la mort de plus d'une centaine de personnes, et blessé plus de quatre cent autres à travers plusieurs attentats suicides et une soixante d'attaques. Le gouvernement camerounais a pris les mesures qui s'imposent.

67. Face à ce péril qui menace la stabilité de ce pays, les observateurs ont positivement relevé l'engagement patriotique de l'armée et la solidarité des populations, formant une union sacrée entre toutes les forces vives de la nation contre cet ennemi ce qui est un fait rare en Afrique où les périls extérieurs ont souvent divisé les acteurs internes.

68. Cependant, cette guerre contre Boko Haram ainsi que l'insécurité en République centrafricaine ont eu de graves et multiples conséquences au Cameroun.

69. Sur le plan humanitaire, par exemple, la situation est très préoccupante, avec la présence d'au moins 400 000 réfugiés centrafricains et nigériens.

70. La manifestation pacifique des militaires camerounais de retour de mission en République centrafricaine, la première dans l'histoire de l'armée camerounaise, survient dans un contexte qui sollicite plus que jamais le moral et la cohésion des troupes.

71. En dehors de ces faits saillants, de nombreux actes de grand banditisme ainsi que de criminalité urbaine et rituelle ont également été enregistrés au cours de la période concernée.

République centrafricaine

72. La situation en République centrafricaine depuis la dernière réunion ministérielle peut être résumée comme suit : un processus politique et de paix, entre espoir et inquiétude.

73. Face à l'enlisement du conflit qui se profilait à l'horizon, beaucoup d'initiatives ont été prises à l'intérieur et à l'extérieur; la CEEAC y a montré un grand leadership.

74. Le processus de réconciliation nationale s'est poursuivi avec l'organisation des consultations populaires à la base dans toutes les 16 préfectures que compte la République centrafricaine, ainsi que l'organisation du Forum de réconciliation nationale à Bangui du 27 avril au 4 mai 2015. Malgré la réussite de ces assises sur le plan de l'organisation, une certaine vigilance reste de mise sur les autres étapes à venir de ce processus.

75. Ainsi, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour que le retard observé dans la préparation des élections soit comblé et que les financements soient disponibles afin de tenir ces échéances d'ici la fin de l'année 2015, conformément au calendrier fixé par la XVI^{ème} Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC à N'Djamena le 25 mai 2015.

76. Dès lors, le gouvernement de Transition, dans le cadre de la poursuite du processus électoral, a mis en place un comité stratégique de suivi composé de membres du gouvernement, de l'Autorité Nationale des Elections (ANE), des représentants d'autres institutions de la Transition ainsi que les représentants de la communauté internationale regroupés au sein du G8-RCA, afin d'appuyer l'ANE. Les avancées ont été enregistrées avec l'adoption du chronogramme rendu public par l'ANE et qui fixe le referendum constitutionnel au 13 Décembre 2015, le premier tour des élections présidentielles et législatives le 27 Décembre et le deuxième tour le 31 janvier 2016. Les différentes étapes du processus, tenant compte du code électoral, sont entamées à savoir :

- Adoption du projet de Constitution à soumettre au référendum;
- Bouclage des inscriptions sur les listes électorales, y compris dans les sites des réfugiés au Cameroun, en République du Congo et au Tchad conformément aux accords tripartites conclus avec ces pays amis et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR);
- Affichage des listes électorales;
- Déploiement du matériel électoral sur toute l'étendue du territoire;
- Ouverture des candidatures et inscription des candidats aux élections présidentielles et législatives.

77. Il sera également très utile de réussir le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), dans un pays où cette opération a connu plusieurs échecs par le passé. Il faudrait aussi trouver une solution aux différents groupes et factions politico-militaires qui sont restés en marge ou qui ont été exclus du processus, afin de le rendre pleinement inclusif. En effet, ce processus reste éminemment politique et nécessite ainsi des solutions politiques fortes qui pourraient rassurer toutes les parties.

78. Il faudrait également dès maintenant préparer les responsables qui seront élus à l'issue de ces consultations, à éviter tout comportement triomphaliste et exclusif, mais plutôt à poursuivre le dialogue avec l'ensemble des acteurs, afin de reconstruire petit à petit l'État et la Nation de Centrafrique.

Tentative d'explication du regain de tensions et violences récentes à Bangui, Bambari et Sibut

79. La résurgence des tensions, violences et affrontements enregistrés en République centrafricaine trouve sa source dans le forum de consultation à la base, dont les deux fortes recommandations suivantes ont suscité des remous :

- Fin de l'impunité;
- Élections présidentielles et législatives tenues à l'échéance.

80. Cependant, les acteurs politico-militaires et leurs leaders espéraient une loi d'amnistie et un remaniement gouvernemental afin d'y faire leur entrée comme il est dans les habitudes après chaque forum de réconciliation. Ainsi, à la veille de la 70^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, ces leaders politico-militaires ont déclenché la violence dans une coalition pour :

- Demander le départ de la Présidente de la Transition et réclamer une nouvelle transition où ils pourraient faire partie du nouveau gouvernement.
- Promulguer une loi d’amnistie et échapper à la justice.

81. Enfin, les tensions persistent car, à l’intérieur de ce mouvement politico-militaire, une lutte de leadership est observée dans le seul objectif est de se prévaloir leader incontesté capable d’être membre du gouvernement si une nouvelle transition survient.

République du Congo

82. Depuis la dernière réunion ministérielle, la situation géopolitique et sécuritaire en République du Congo a été marquée par le débat sur le changement ou non de la constitution du 20 janvier 2002.

83. Ce débat a successivement débouché sur :

- Les consultations citoyennes initiées par le Président de la République, du 20 mai au 7 juin 2015;
- Le dialogue national de Sibiti (Département de la Lékoumou) convoqué par le Président de la République, du 13 au 17 juillet 2015;
- Le dialogue alternatif organisé par une partie de l’opposition, tenu à Brazzaville du 27 au 29 juillet 2015;
- La tenue, le 25 octobre 2015, du référendum constitutionnel;
- La promulgation par le Président de la République, le 6 novembre 2015, de la nouvelle Constitution.

84. Le sport étant considéré comme un vecteur de paix et d’unité entre les peuples, l’autre événement marquant aura été l’organisation réussie, du 4 au 19 septembre 2015 à Brazzaville, des 11^{èmes} Jeux africains, qui a coïncidé avec la célébration du cinquantenaire de ces jeux.

85. C’est dans ce contexte que se décline la situation en République du Congo qui peut être présentée ainsi qu’il suit :

1. Au plan politique

– Du débat constitutionnel

86. Ce débat a donné lieu à deux dialogues : d’une part, le dialogue de Sibiti ayant regroupé, du 13 au 17 juillet 2015, les partis de la majorité, les partis du centre, une frange de l’opposition et de la société civile, qui militent en faveur de l’évolution des institutions, et, d’autre part, le dialogue dit « alternatif » organisé à Brazzaville, du 27 au 29 juillet 2015, par l’aile dite de l’opposition radicale qui soutient le maintien de la Constitution du 20 janvier 2002.

87. Les conclusions de ces deux fora ont été soumises à l’appréciation du Président de la République. Face à cette situation, il a décidé de consulter le souverain primaire par voie de référendum, le 25 octobre 2015, pour trancher ce débat.

88. Dans le cadre de l'organisation dudit référendum sur l'avenir des institutions, une opération de révision des listes électorales a eu lieu du 29 septembre au 3 octobre 2015 sur toute l'étendue du territoire national.

89. Le Conseil des ministres tenu le 5 octobre 2015 a adopté, avec amendements, le projet de la nouvelle constitution qui a été soumis aux électeurs par référendum.

90. Des heurts ont éclaté le mardi 20 octobre 2015 entre policiers et des manifestants opposés au changement de la constitution, occasionnant 4 morts et des blessés.

91. Suite à ces incidents, les plateformes de l'opposition radicale ont annulé la manifestation prévue le 23 octobre 2015, appelant à la désobéissance civile.

92. En dépit de ces situations déplorables, le scrutin référendaire s'est déroulé le 25 octobre 2015 dans le calme sur l'ensemble du territoire national. Les résultats définitifs ont été publiés le 5 novembre 2015, à Brazzaville, par la Cour Constitutionnelle. **Le projet de Constitution a été approuvé à 94,32 % des voix, et avec un taux de participation de 71,16 %.**

93. La nouvelle Constitution a été promulguée par le Président de la République le 6 novembre 2015, date de son entrée en vigueur.

– De la médiation en République centrafricaine

94. Son Excellence Monsieur, Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, médiateur international dans la crise en République centrafricaine, poursuit inlassablement sa mission en vue d'accompagner la transition jusqu'à son terme.

95. Notons qu'en perspective de la tenue des élections en République centrafricaine, un accord tripartite (République du Congo-République centrafricaine-HCR) a été signé à Brazzaville, le 29 septembre 2015, en vue de la participation des réfugiés centrafricains vivant en République du Congo aux différents scrutins.

2. Au plan sécuritaire

96. La situation sécuritaire est calme. Les services de défense et de sécurité ont pesé de leur poids pour que le pays et les populations retrouvent leur quiétude perturbée pendant la période pré-référendaire.

• Frontières

97. En ce qui concerne les frontières, le Congo poursuit la mise en œuvre du Protocole de gestion de frontière commune. Cette démarche permet, à terme, d'atteindre les objectifs du programme frontière de l'UA, relayé par la CEEAC et dont l'échéance est fixée à 2017.

98. Dans ce cadre, plusieurs initiatives ont été entreprises avec certains pays voisins, depuis la précédente réunion du Comité. Il s'agit de la République démocratique du Congo, du Gabon et de l'Angola.

Congo – RDC

99. Les 24 et 25 septembre 2015, lors des travaux de la 5^{ème} session de la Commission spéciale défense et sécurité entre la République du Congo et la République démocratique du Congo, en application des dispositions du Protocole portant création de la Commission technique mixte en matière de frontières (signé le 26 septembre 2014 à Kinshasa), les deux gouvernements ont réitéré la recommandation relative à l'extension à toutes les îles frontalières du régime de neutralité perpétuelle (tel qu'établi pour l'île Mbamou), conformément à la déclaration du 23 décembre 1908. Ils ont également décidé de la démilitarisation desdites îles, au plus tard le 25 décembre 2015. Une mission mixte de contrôle de la mise en œuvre de cette recommandation aura lieu le 25 janvier 2016.

100. Par ailleurs, la Commission spéciale défense et sécurité a décidé de la mise en œuvre, à compter du 25 septembre 2015, de la Convention sur la circulation et l'établissement des personnes et des biens, signée le 3 juin 2014, à Kinshasa.

Congo – Gabon

101. Conformément aux conclusions de la réunion de la Commission ad hoc, tenue du 26 au 28 mars 2014 à Libreville, la première réunion de la Commission technique mixte d'Experts en matière de frontières Congo-Gabon a eu lieu les 16 et 17 octobre 2015, à Ouessou (Département de la Sangha) en République du Congo.

102. Cette rencontre a permis aux deux parties de s'accorder sur le chronogramme des missions conjointes de terrain et leur financement ainsi que sur le coût financier des travaux cartographiques.

Congo – Angola

103. Conformément aux conclusions de la 7^{ème} session de la Grande Commission mixte Congo-Angola, tenue du 26 au 30 mars 2015 à Luanda (Angola), l'opération de vérification de la frontière terrestre et fluviale entre les deux pays, lancée le 17 juin 2015 à Cabinda, s'est déroulée du 19 juin au 1^{er} juillet 2015.

104. Il convient de relever que la poursuite de l'opération de vérification dépend de la tenue de la réunion d'évaluation de la sous-commission vérification de la frontière commune.

• Action humanitaire

105. Suite à la crise en République centrafricaine, des milliers de citoyens de ce pays frère se sont réfugiés au Congo, notamment dans le département de la Likouala où se trouvent encore près de 20 000 réfugiés de la République démocratique du Congo. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle est largement supérieure au ratio des Nations Unies en la matière.

106. À cet égard, les gouvernements de la République du Congo et de la République démocratique du Congo ont décidé de la reprise éventuelle de la campagne de sensibilisation des réfugiés de la République démocratique du Congo vivant en République du Congo en vue de leur rapatriement.

107. Par ailleurs, courant septembre 2015, plus de 200 réfugiés angolais sont définitivement rentrés dans leur pays d'origine.

108. En attendant l'actualisation des statistiques à travers le recensement en cours, le nombre de réfugiés vivant en République du Congo est estimé à 63 763 au 31 mai 2015.

République démocratique du Congo

Situation politique

109. La situation politique actuelle de la République démocratique du Congo est dominée par l'organisation du dialogue national inclusif de toutes les forces vives du pays en vue de décrire la situation politique et assurer la paix et la cohésion nationale pour des élections apaisées et crédibles.

110. À l'issue des recommandations du dialogue national, la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) pourra publier un calendrier électoral global réaliste. En ce qui concerne le processus de la décentralisation amorcée pour rapprocher l'administration des administrés, les 21 nouvelles provinces sont installées avec la nomination des commissaires spéciaux chargés de gérer les nouvelles provinces en attendant les élections provinciales qui vont déboucher sur les élections des gouverneurs.

111. Le remaniement ministériel intervenu dans la période de défections de certaines personnalités de la majorité présidentielle n'est qu'une conséquence logique d'autant que les postes ministériels concernés étaient réservés à la majorité présidentielle. La démission de certains membres de la CENI, à l'exception de son Président qui a démissionné à cause de son état de santé, est aussi liée à ces défections.

Situation sécuritaire

112. Sur le plan sécuritaire, compte tenu des succès militaires enregistrés par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) sur le terrain contre le M23, la République démocratique du Congo demande l'application des engagements pris dans le cadre du dialogue stratégique devant aboutir à la réduction considérable et progressive du personnel de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à la taille classique de la Brigade Spéciale d'Intervention en fonction des réalités sur le terrain.

113. C'est le moment de rappeler que l'objectif principal de la MONUSCO était d'appuyer le pays à consolider la paix et à réaliser le développement. Cela ne justifie plus une présence très importante des troupes de la MONUSCO sur le terrain.

114. En exécution des résolutions prises par les Ministres de la défense de la CIRGL, réunis à Kinshasa le 18 novembre 2015, un plan de mise en œuvre de rapatriement des ex-combattants M23 a été validé par un comité de travail composé de la MONUSCO, des FARDC, du Secrétariat Exécutif de la CIRGL et du comité du mécanisme de suivi. L'exécution dudit plan va du 1^{er} au 15 décembre 2015.

République gabonaise

115. Depuis la dernière réunion ministérielle, la situation générale en République gabonaise est restée marquée par la paix et la stabilité.

116. Sur le plan politique, l'approche des élections présidentielle et législatives de 2016 a provoqué un regain d'activité des partis politiques. Le Gouvernement a mis en place des mesures visant à apaiser le climat sociopolitique dans la perspective de ces élections, notamment la réhabilitation de l'Union Nationale, et la réactivation du Conseil national de la démocratie. Par ailleurs, comme promis, le Gouvernement a procédé au relèvement des salaires des agents de l'État.

117. De même, la concertation avec les leaders politiques de l'opposition et l'enrôlement biométriques des électeurs se sont poursuivis.

118. Au plan économique, le Gouvernement continue d'appliquer la diversification de son économie, afin d'atténuer les effets néfastes de la chute drastique des cours du baril de pétrole. Au plan sécuritaire, les autorités ont réussi à infléchir sensiblement la montée du grand banditisme.

119. Enfin, au plan diplomatique, la République gabonaise se félicite, alors que se tient à Libreville la 41^e session du Comité, d'accueillir le Sommet Extraordinaire des Chefs d'État de la CEEAC en vue de continuer à soutenir ses efforts multiformes visant à assurer une paix durable et un retour à la stabilité politique et institutionnelle en République centrafricaine.

République de Guinée équatoriale

120. Depuis la dernière réunion ministérielle, la République de Guinée équatoriale est restée dans une situation générale de paix, de sécurité et de stabilité.

121. Sur le plan politique, l'actualité a été dominée par les débats sur l'élection présidentielle de 2016. Le Congrès Extraordinaire du Parti démocratique de Guinée équatoriale, qui s'est tenu le 10 au 12 novembre 2015 à Bata, a permis au parti au pouvoir de préparer ces échéances.

122. Enfin, la Guinée équatoriale a continué à prendre une part active aux activités sécuritaires sous-régionales, et a accompli beaucoup de progrès dans l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement, conformément au Plan de Développement du pays à l'horizon 2020.

République du Rwanda

123. Depuis la dernière réunion ministérielle, la situation générale au Rwanda est restée stable et pacifique.

124. Sur le plan politique, l'actualité a été dominée par le processus de modification de la Constitution, notamment la suppression de l'article qui limite le nombre et la durée de mandats présidentiels à deux. Il faut dire à ce sujet que l'initiative du processus de la révision constitutionnelle a été précédée par des pétitions de plus de quatre million d'électeurs sur un total de plus de sept millions, soit 57%.

125. Il faut également dire à ce sujet que ce processus a fait l'objet d'un examen au niveau de deux chambres du parlement et le projet de révision constitutionnelle à l'issue de cet examen a été adopté. Néanmoins, ce processus a été critiqué par certains partenaires bilatéraux du Rwanda.

126. Le projet de cette nouvelle Constitution devra faire l'objet d'un référendum avant son entrée en vigueur.

127. Cependant, l'actualité a aussi été marquée par une affaire de justice internationale en lien avec les mandats d'arrêts émis par l'Espagne à l'encontre de 40 officiers supérieurs du Rwanda. Il faut signaler qu'au courant du mois de novembre 2015, tous ces mandats d'arrêts ont été rendus caducs par la justice espagnole et INTERPOL a à cet effet notifié ses 190 États membres.

128. Au demeurant la crédibilité internationale du pays s'est illustrée par sa réadmission à la CEEAC lors de la XVIème Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, ainsi que l'organisation réussie à Kigali de la 84^{ème} Assemblée générale d'INTERPOL.

129. Toutefois, les observateurs sont restés préoccupés par les tensions et incidents diplomatiques entre le Rwanda et le Burundi, qui heureusement n'ont pas dégénéré.

République démocratie de Sao Tomé-et-Principe

130. Depuis la dernière réunion ministérielle, la situation générale en République démocratique de Sao Tomé et Principe est restée marquée par la paix et la stabilité pour cet archipel situé au cœur du Golfe de Guinée, dont l'insularité est à la fois un atout et un risque potentiel.

131. Sur le plan politique, l'approche des élections présidentielles de 2016 cristallise les attentions. L'Action démocratique indépendante (ADI) au pouvoir, qui a eu la majorité absolue au Parlement pour la première fois de l'histoire du pays depuis l'avènement du multipartisme, va certainement vouloir faire élire un des siens, contre l'actuel Chef de l'État qui pourra aussi briguer un second mandat.

132. L'actuel Premier Ministre, Monsieur Patrice Trovoada, ne semble pas vouloir présenter sa candidature, si l'on s'en tient à sa déclaration suivante : « *Chez nous, le Président a un rôle d'arbitre. Pour faire changer les choses, mon poste est plus important, et je ne renoncerai à mes responsabilités que si je trouve quelqu'un, au sein de l'ADI, capable de prendre la relève. L'année prochaine, j'aurai 54 ans. J'ai encore le temps; nous aurions alors les mains libres pour gouverner* ».

133. S'agissant de la sécurité intérieure, l'on a enregistré des cas isolés, mais répétitifs de criminalité et de banditisme dans certaines villes, notamment à Sao Tomé.

134. Enfin, le pays devrait redoubler de vigilance face à la recrudescence des actes de piraterie et de banditisme maritimes dans le Golfe de Guinée au cours de la période concernée.

République du Tchad

135. La situation générale en République du Tchad depuis la dernière réunion ministérielle est restée globalement stable.

136. Sur le plan politique, le dialogue s'est poursuivi entre la majorité présidentielle, l'opposition et la société civile, conformément à l'accord politique.

137. En préparation des élections législatives et présidentielles de 2016, le recensement électoral a commencé, avec pour la première fois, l'introduction de la biométrie. Cependant, une partie de l'opposition a critiqué la manière avec laquelle cette opération est conduite.

138. En matière de gouvernance, le gouvernement a pris des mesures allant dans le sens de l'austérité, compte tenu de la baisse des cours du pétrole, dont dépend en grande partie l'économie nationale.

139. Sur le plan sécuritaire, le Tchad est resté engagé et concentré dans la lutte contre le terrorisme, notamment contre le groupe terroriste Boko Haram. Pour cela, il est resté préoccupé par les évolutions chez ses voisins : mouvements terroristes au Sahel, attaques au Niger, instabilité en Libye, reprise des hostilités au Darfour, menace de Boko Haram sur la sécurité de ses voies d'approvisionnement, enlèvement de la crise en République centrafricaine, terrorisme au Nigeria et au Cameroun.

140. Cette situation l'a amené à intervenir militairement au Cameroun, au Niger et au Nigeria pour lutter contre le terrorisme. Il a subi sur son sol plusieurs attaques terroristes ayant fait des dizaines de morts et de nombreux blessés.

141. Plusieurs mesures ont été prises pour endiguer ce fléau, y compris une nouvelle loi relative à la lutte contre le terrorisme, adoptée en juin 2015 puis promulguée et appliquée, l'instauration de l'état d'urgence dans la région du Lac ainsi que la dotation de moyens financiers pour le développement de cette région.

VI. Promotion du désarmement et des programmes de limitation des armements en Afrique centrale

Mise en œuvre de l'Initiative de Sao Tomé

État des ratifications de la Convention de Kinshasa

142. Le représentant du Secrétariat général de la CEEAC a informé que seuls cinq États (Cameroun, République gabonaise, République centrafricaine, République du Congo et Tchad) avaient ratifié la Convention de Kinshasa bien que tous les États membres du Comité l'aient signé. Le représentant de l'Angola a souligné que son pays avait ratifié la Convention, ce qui devrait permettre son entrée en vigueur. Il a été clarifié que l'instrument de ratification n'a pas encore été reçu par le Secrétaire général des Nations Unies. Il a également été clarifié que la Convention de Kinshasa était compatible avec le Protocole de Nairobi. À ce sujet, le Secrétariat général de la CEEAC transmettra une communication formelle aux États membres concernés dans les plus brefs délais en vue de les encourager à ratifier la Convention.

143. Il a été rappelé que le Secrétariat Général de la CEEAC accompagne les États membres qui ne l'ont pas encore dans le processus de création de leurs

Commissions nationales de lutte contre les armes légères et de petit calibre (ALPC). Cinq pays pilotes devaient bénéficier de ce concours. Des conseils sont mis à la disposition des experts des États membres, afin que cette structure nationale épouse les standards internationaux en la matière. Pour l'instant, des réunions ont déjà été organisées au Cameroun, en République du Congo et en République gabonaise. À ce jour, les difficultés financières n'ont pas permis la réalisation des réunions prévues au Tchad et en République centrafricaine.

144. La Directrice du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC) a rappelé que, afin de faciliter le processus de ratification et une mise en œuvre rapide, l'UNREC a travaillé sur l'élaboration d'un « Guide d'harmonisation des législations nationales des États parties à la Convention de Kinshasa sur les ALPC », en coopération et avec l'appui financier de la CEEAC. Une première ébauche du guide a été soumise au Secrétariat de la CEEAC en mai 2015. La version finale du guide prendra également en compte les obligations juridiques des États sous d'autres instruments internationaux, régionaux et sous régionaux, telles que le Traité sur le commerce des armes (TCA), le Protocole de Nairobi, et le Protocole de la Communauté de développement d'Afrique australe.

Mise en œuvre du Code de conduite des forces de défense et de sécurité de l'Afrique centrale

145. Le représentant du Secrétariat général de la CEEAC a noté que la vulgarisation du code de conduite posait problème auprès de certaines forces de défense et de sécurité qui disposent déjà de leurs propres codes de conduite. Il a également informé que le Secrétariat général de la CEEAC préparait un Livre Blanc sur les compagnies privées de sécurité qui devrait être finalisé en 2016.

Mise en œuvre du Traité sur le Commerce des Armes

146. Le représentant du Secrétariat général de la CEEAC a rappelé que le TCA était entré en vigueur le 24 décembre 2014, suite à la soumission du 50^{ème} instrument de ratification au Secrétaire général des Nations Unies. La première conférence des États parties s'est tenue du 24 au 27 août 2015 au Mexique. Tous les États membres du Comité, à l'exception de la République démocratique du Congo et de la Guinée équatoriale, ont signé le TCA. Seul le Tchad l'a ratifié. Le représentant de la République centrafricaine a clarifié que son pays avait récemment ratifié le TCA.

147. La Directrice de l'UNREC a rappelé que, avant le 24 décembre 2015, chaque État partie devra adresser au Secrétariat du TCA un rapport initial sur les mesures prises pour mettre en œuvre le Traité, y compris les lois nationales, les listes de contrôle nationales et autres règlements et mesures administratives internes adoptés. Chaque État partie est tenu de présenter au Secrétariat son premier rapport annuel concernant les exportations et importations d'armes classiques visées par l'article 2 al. 1, autorisées ou effectuées au cours de l'année civile précédente, avant le 31 mai 2016.

Présentation du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC)

148. La Directrice de l'UNREC a fait un exposé sur les points suivants :

Armes légères et de petit calibre (ALPC)

149. Le commerce illicite et la prolifération des ALPC continuent à avoir un impact négatif dans plusieurs pays d'Afrique centrale. Les États concernés rencontrent des défis pour gérer le problème et trouver des solutions pérennes. Dans plusieurs parties de la sous-région, la persistance de la problématique du détournement des armes et de leurs munitions reste un sujet important.

150. Dans le cadre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, les États membres du Comité ont présenté des rapports nationaux, à fréquence différente. De nombreux États ont soumis un premier rapport dès 2002. D'autres l'ont fait entre 2005 et 2006.

151. Le taux de soumission des rapports a chuté depuis lors. L'UNREC exhorte tous les États membres du Comité à produire des rapports afin de fournir des informations sur les efforts entrepris par chacun d'eux en vue de la lutte contre le trafic illicite des ALPC aussi bien que les progrès accomplis. Cela permettra entre autre l'identification des faiblesses et des lacunes dans l'actualisation des législations nationales afin de pouvoir leur fournir l'assistance adéquate qui leur est nécessaire.

152. L'identification et le traçage des armes demeurent un pilier fondamental dans les efforts de contrôle des ALPC, car ils permettent aux États d'identifier les tendances et les points de détournement de trafic ainsi que d'enquêter sur les crimes et les abus. Des mesures ont été prises par les États membres du Comité pour mettre en œuvre l'Instrument international de traçage, notamment, par l'obtention d'appareils de marquage d'armes, la mise en œuvre de processus de marquage des armes en possession de l'État et des civils, le contrôle numérique et nominal visant à répertorier et à enregistrer toutes les armes utilisées par les forces de sécurité et de maintien de l'ordre, et le développement de bases de données sur les ALPC.

153. La Commission de l'UA, en collaboration avec l'UNREC et les experts du *Conflict Arms Research*, a organisé un cours de formation, les 27 et 28 Octobre 2015, sur l'identification et le traçage des ALPC et leurs munitions pour les États membres de la CEEAC à Addis-Abeba. La formation était composée de modules théoriques et pratiques qui comprenaient une introduction aux principes de base et une méthodologie pour identifier, enregistrer, et tracer les armes illicites et les munitions, ainsi que l'identification du matériel, et la préparation des demandes de recherches officielles. Les participants ont été formés à l'identification correcte des différents ALPC et des munitions, y compris par leur calibre, type, modèle, fabricant, le numéro de série unique et de la propriété précédente.

154. Afin d'être en mesure de fournir une assistance spécifique à chaque pays selon ses besoins, un projet d'enquête préliminaire et une étude de terrain ont été élaborés dans le but de collecter des éléments pertinents sur les ALPC, les conflits armés ainsi que les crimes et les violences afin de rédiger des recommandations pour chaque pays. Ce projet se focalise sur six pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal) et trois pays de la région limitrophe appartenant à la CEEAC (Cameroun, République centrafricaine, Tchad). Compte tenu de la situation sécuritaire en République centrafricaine, l'enquête n'a pu être menée à son terme.

Sécurité et contrôle du trafic des armes en mer

155. Lors de sa 39^{ème} réunion ministérielle, le Comité a invité l'UNREC à organiser une réunion technique sur la sécurité et le contrôle du trafic des armes en mer. En réponse à cette invitation, l'UNREC a initié des travaux de recherche sur le lien entre le commerce illicite des ALPC et la piraterie dans le Golfe de Guinée, sous l'angle du désarmement et du contrôle des armements, notamment pour identifier le cadre juridique actuel. L'UNREC a développé un projet sur la sécurité maritime en faisant le lien avec le trafic illicite des ALPC ainsi que les armes de destruction massive. Afin de donner une grande visibilité à ce projet, une réunion technique sera organisée en marge du sommet sur la sécurité maritime organisé du 19 au 23 mars 2016 par l'UA et le Togo à Lomé.

Armes de destruction massive

156. Sept États de la sous-région ont, à ce jour, soumis un rapport initial au Comité créé par la Résolution 1540, en accord avec son paragraphe 4. Le Bureau des Nations Unies pour les affaires de désarmement, notamment par le biais de l'UNREC, est disponible pour assister les États membres qui le désirent, à préparer leurs plans nationaux de mise en œuvre et à organiser des visites pays pour les membres et experts du Comité.

157. Le 30 octobre 2015, l'UNREC a participé à la réunion des États membres en Afrique sur l'universalisation de la Convention sur les armes biologiques (CIAB), organisée par l'UA, en collaboration avec l'Unité d'appui à la mise en œuvre de la CIAB, basée à Genève. L'objectif de la réunion était d'améliorer la compréhension de la CIAB et sa mise en œuvre parmi les signataires et non-signataires afin de promouvoir son universalité. La réunion a abordé un certain nombre de sujets connexes, y compris les procédures de ratification et d'adhésion, les mesures administratives et d'exécution législatives nationales, les mesures de construction de confiance, les progrès de la science et la technologie, la convergence entre la biologie et la chimie et les implications pour la CIAB ainsi que les synergies entre la CIAB et la résolution 1540 du Conseil de sécurité.

158. En somme, l'UNREC met son expertise et ses ressources à disposition des États membres du Comité, et, dans le cadre de son mandat, apporte une assistance technique et légale aux États africains qui en font la demande afin de :

- Augmenter le taux de soumission de rapports nationaux annuels sur le Programme d'action et de l'Instrument international de traçage, le Registre des armes classiques des Nations Unies, le Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires et la Résolution 1540 du Conseil de sécurité (2004);
- Soutenir les États membres pour signer, accéder, ratifier et mettre en œuvre le Traité sur le Commerce des Armes;
- Réviser et mettre en œuvre les lois sur les ALPC;
- Renforcer les capacités des gouvernements sur les questions liées aux ALPC, notamment la gestion des stocks d'armes, l'enregistrement, et le fonctionnement des commissions nationales sur les ALPC;
- Renforcer les capacités des gouvernements dans le domaine de désarmement, du contrôle des armes et de la non-prolifération, y compris les armes de

destruction massive, et de les appuyer dans la mise en œuvre des traités et autres instruments internationaux et régionaux.

Mise en œuvre de la Feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et sur la non-prolifération des armes en Afrique centrale

159. Le Coordonnateur régional de la stratégie des Nations Unies de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes en Afrique centrale a rappelé que la Feuille de route de la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes en Afrique centrale avait été élaborée et adoptée en décembre 2012, en marge de la 35^e réunion ministérielle du Comité, conformément aux directives de la stratégie mondiale lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes de 2006. Visant au renforcement dans la sous-région des capacités spécifiques et adéquates à travers des ateliers thématiques, le processus de sa mise en œuvre s'est achevé au cours du dernier semestre à travers l'organisation du 29 septembre au 2 octobre 2015, à Libreville, d'un atelier, intitulé « les réponses de la justice pénale au terrorisme ».

160. L'atelier a également abouti à l'adoption par les experts des États membres de la CEEAC d'une stratégie régionale ainsi que d'un plan d'action de lutte contre le terrorisme et la prolifération des ALPC en Afrique centrale. La stratégie, qui a été amplement partagée avec les États membres, s'articule autour de quatre piliers : i) la prévention; ii) la protection; iii) la poursuite; et iv) la réponse. Il a été clarifié que la stratégie en question incorpore tous les instruments idoines, y compris la Convention de Kinshasa. Le Comité a endossé ladite stratégie et son plan d'action. Le Coordonnateur régional a annoncé que ladite stratégie serait lancée à Yaoundé début 2016.

Recommandations :

161. Le Comité a invité tous les États qui n'ont pas ratifié la Convention de Kinshasa à le faire au plus tôt, afin que celle-ci entre en vigueur. Le Comité a rappelé qu'une seule ratification de la part d'un État membre permettrait l'entrée en vigueur de la Convention.

162. Tout en rappelant que seuls deux États membres étaient État partie du TCA, le Comité a invité les États membres à signer et ratifier ce traité au plus tôt.

VII. Lutte contre les groupes armés en Afrique centrale : cas de Boko Haram

163. Les délégations du Cameroun et Tchad ont partagé leur expérience en matière de lutte contre Boko Haram.

164. La représentante du Cameroun a informé que, outre la mise en œuvre du plan d'urgence pour le septentrion, dont l'objectif est de créer des conditions propices au développement des régions concernées afin de barrer la route à l'extrémisme qui pourrait en résulter du fait du désœuvrement des jeunes, cibles prioritaires des groupes terroristes, ainsi que les mesures de vigilance et de renforcement de la sécurité mises en place depuis les attaques kamikazes de Fotokol et Maroua, diverses actions ont été entreprises pays pour venir à bout des attaques de Boko Haram.

165. Dans le cadre bilatéral, la République du Cameroun et la République du Nigeria ont mis sur pied un comité bilatéral transfrontalier de lutte contre

l'insécurité. Le comité évalue la situation sécuritaire entre les deux pays et propose des solutions.

166. La République du Cameroun bénéficie également d'un soutien multiforme de la part des pays amis au rang desquels figurent les États-Unis, la France, l'Allemagne, la Fédération de Russie, la Chine, etc.

167. Dans le cadre sous-régional, la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) a réactivé la Force Tripartite créée en son sein en 1998. Les Ministres de la défense, les Chefs d'Etat-major des armées et les Chefs des services des renseignements des pays membres de la CBLT et le Bénin se sont rencontrés à deux reprises (Niamey, Abuja) pour l'opérationnalisation de la Force Mixte Multinationale (FMM).

168. Il a été convenu que chaque pays positionne à la frontière avec le Nigeria un bataillon de 700 soldats qui devra absolument opérer à l'intérieur de son pays. Une Unité de fusion de renseignement a été créée. Son rôle va consister à partager les renseignements entre les différents pays.

169. Dans le cadre de l'opérationnalisation de la FMM, les Ministères des affaires étrangères et de la défense des États membres de la CBLT et le Bénin se sont rencontrés à Abuja pour élaborer une résolution à soumettre au Conseil de paix et de sécurité de l'UA (CPS) et au Conseil de sécurité des Nations Unies pour créer un cadre juridique de l'opération de la FMM.

170. À la suite de la tentative infructueuse de faire passer le projet de résolution sus-évoqué lors de la présidence tchadienne du Conseil de sécurité au mois de décembre 2014, les États de la CBLT ont inscrit la question à l'ordre du jour du CPS de la 24^{ème} Conférence de l'UA qui a requis des États concernés l'élaboration du concept d'opération de la FMM

171. À l'issue dudit Sommet, il a été demandé à l'organisation panafricaine d'acheminer le plus vite possible le dossier auprès du Conseil de sécurité des Nations Unies, l'objectif étant d'accélérer le processus de mise œuvre de la FMM qui doit mobiliser 8 700 personnels militaires, de police et civils. La Force est dirigée par le général nigérian Abba Illya, secondé par le général camerounais Valère Nka. La FMM est basée à N'Djamena.

172. Par ailleurs, la création d'un fond spécial a été recommandée. Il a été convenu, dans le cadre du mécanisme d'assistance mutuelle du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique centrale (COPAX), d'un montant de 50 milliards de FCFA pour soutenir activement le Cameroun et le Tchad dans le cadre du financement de la lutte visant à éradiquer Boko Haram.

173. Dans la même veine, une coopération plus dynamique entre la CEEAC et la Communauté CEDEAO a été encouragée et la tenue d'un Sommet conjoint réunissant les deux communautés, initialement prévue à Malabo au début du mois d'avril 2015 a été renvoyée à une date ultérieure.

174. À défaut d'une résolution du Conseil de sécurité sur la lutte contre Boko Haram, à cause de la réticence du Nigeria, les États membres de la FMM ont pu obtenir une Déclaration présidentielle le 28 juillet 2015 soutenant les efforts des États luttant contre Boko Haram.

175. Les Républiques du Cameroun et du Tchad ont formé une coalition pour combattre Boko Haram face à la montée en puissance de ce mouvement. Hormis le

Tchad, dont les troupes sont déjà déployées aux frontières camerounaise, nigérienne et nigériane, le Cameroun et le Niger sont aussi sur le terrain pour renforcer les efforts du Nigeria dans la lutte qu'il mène contre Boko Haram.

176. Sur le plan international, le Cameroun se félicite d'avoir fait inscrire Boko Haram sur la liste des organisations terroristes et d'avoir pu obtenir l'endossement de l'UA sur le projet de résolution sur Boko Haram transmis par l'organisation panafricaine au Conseil de Sécurité.

177. Profondément préoccupée par l'impact des attentats commis par ladite secte sur la vie et le bien-être des populations du Cameroun et des pays voisins, l'ONU a désigné début 2015 Monsieur Parfait Onanga-Onyanga du Gabon, Coordonnateur de la réponse du siège des Nations unies à la crise provoquée par Boko Haram, avec rang de Sous-Secrétaire Général, jusqu'à sa nomination en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine en août 2015.

178. La représentante du Cameroun a également rappelé que le 1^{er} avril 2015, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, sur initiative camerounaise, a adopté une résolution condamnant les exactions de Boko Haram et exhorté l'ensemble de la communauté internationale à soutenir les efforts déployés par les États de la CBLT.

179. La République du Cameroun a souligné qu'eu égard au caractère *sui generis* de l'adversaire qui est, à priori, difficilement identifiable, la lutte contre Boko Haram est une tâche ardue qui requiert une approche multidimensionnelle coordonnée qui intègre plusieurs domaines, à savoir : politique, sécuritaire, socio-économique, etc.

180. Au-delà du renforcement des mesures prises par l'État pour booster le développement sur le long terme des régions concernées, qui créerait des conditions propices pour soutenir la croissance et barrer la route au recrutement pour le compte du terrorisme, d'autres actions complémentaires sont recommandées pour contenir la nébuleuse. Le caractère transnational de la menace exige que des actions similaires soient entreprises également au Nigeria, berceau de la secte et dans le reste des pays concernés pour que les efforts du Cameroun en la matière ne soient pas vains, car au vu du champ d'opérations de Boko Haram (plus implanté au Nigéria), lesdits efforts s'apparenteraient à un coup d'épée dans l'eau si les autres États membres de la CBLT n'envisagent pas la même chose.

181. La représentante du Cameroun a informé qu'en outre, les actions ci-après seront renforcées au niveau national pour une victoire, à moyen et/ou long terme du Cameroun sur Boko Haram :

- L'opportunité de la révision de l'accord de libre circulation entre le Cameroun et le Nigeria annoncée lors de la visite du Président Buhari est indiquée pour envisager la restriction des mouvements de personnes entre les deux pays ce qui, en plus du renforcement de la sécurité le long de la frontière avec le Nigeria, permettrait d'avoir une meilleure maîtrise des flux de personnes et partant un filtrage de celles et ceux qui seraient appelés à franchir les frontières;
- Eu égard au changement de *modus operandi* de la secte qui procède depuis un certain temps par des attaques suicides des jeunes hommes et femmes, il est

indispensable de réglementer l'activité des écoles coraniques au Cameroun, terreau fertile, si rien n'est fait, de l'endoctrinement de ces jeunes;

- L'infiltration de la branche locale du groupe terroriste par les services de renseignement camerounais pour obtenir des informations de premier ordre devant faciliter la destruction de la nébuleuse;
- Investir sur les détecteurs à distance des bombes;
- Renforcer la vigilance dans les villes et villages et envisager des mesures incitatives pour faciliter la coopération avec les populations et les amener à s'impliquer davantage dans cette lutte, et;
- Poursuivre le plaidoyer international en vue de l'accroissement de l'assistance de la communauté internationale pour soutenir les efforts des pays de la CBLT dans le combat contre Boko Haram.

182. Les attentes du Cameroun, qui sont aussi celles des autres pays victimes de Boko Haram, vis-à-vis de la communauté internationale sont les suivantes : soutien financier et matériel à l'effort de guerre; renforcement des capacités dans le cadre de la surveillance des frontières et de la lutte militaire contre les groupes terroristes; soutien des projets de développement en faveur des populations affectées, y compris les jeunes, en particulier dans l'Extrême Nord; soutien à la réinsertion des anciens adeptes de Boko Haram; soutien à l'encadrement des réfugiés et des personnes déplacées; soutien des initiatives politiques au sein des instances multilatérales.

183. La République du Tchad a rappelé les mesures prises par les autorités tchadiennes dans le cadre de la lutte contre Boko Haram, y compris le soutien militaire apportée au Cameroun, au Niger, et au Nigéria. La République du Tchad a insisté sur la nécessité pour la sous-région et la communauté internationale d'apporter l'appui nécessaire aux pays engagés dans cette lutte.

184. À la suite des points d'informations du Cameroun et du Tchad, le Comité a félicité les deux pays pour les efforts consentis dans la lutte contre Boko Haram, et exprimé sa solidarité avec les deux pays.

185. Le Comité a réitéré sa préoccupation par rapport à la menace posée par Boko Haram, et a insisté sur la nécessité pour tous les États membres de s'engager dans la lutte contre ce groupe terroriste, et de s'investir dans la stabilité sociale dans la sous-région.

Recommandation :

186. Le Comité a encouragé le Secrétariat général de la CEEAC à poursuivre les efforts pour la réalisation d'un sommet conjoint avec la CEDEAO en vue d'arrêter une stratégie commune pour la lutte contre Boko Haram, conformément aux décisions prises par les Chefs d'État lors du sommet extraordinaire du COPAX tenu à Yaoundé en février 2015.

VIII. Piraterie et sécurité maritime

187. Le Secrétariat général de la CEEAC a partagé le 11 novembre 2015 avec le Comité un rapport exhaustif sur la mise en œuvre des résolutions de la Conférence interministérielle sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le Golfe de Guinée

ainsi que sur l'opérationnalisation du Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée (CIC), du Centre de coordination régionale pour la sécurité maritime en Afrique centrale (CRESMAC), des Centres multinationaux de coordination et des Centres d'opérations maritimes. Le rapport visait à :

- Sensibiliser les États membres et les partenaires sur la nécessité de respecter leurs engagements volontairement contractés;
- Mobiliser la communauté internationale afin qu'elle puisse apporter les appuis financiers, logistiques et techniques nécessaires pour mener à bien la phase opérationnelle du CIC, après l'inauguration dudit Centre intervenue au mois de septembre 2014, suivie de la phase de lancement et d'élaboration des concepts par une équipe intérimaire.

188. Le représentant du Secrétariat général de la CEEAC a insisté sur les points saillants du rapport, notamment le processus ayant mené au sommet interministériel susmentionné ainsi que les mesures prises afin de rendre le CIC opérationnel. Il a informé que l'équipe intérimaire susmentionnée n'a pas été en mesure d'accomplir sa mission durant la période impartie de six mois du fait de contraintes techniques. Cette mission consistait en la rédaction de termes de référence pour le recrutement du personnel, l'élaboration d'un cadre budgétaire et l'organisation d'une réunion de validation entre les responsables concernés. L'équipe a remis ses conclusions aux trois organisations sous-régionales en juillet 2015.

189. Ainsi, l'opérationnalisation du CIC a accusé beaucoup de retard et la tenue dans les meilleurs délais d'une réunion de hauts responsables pourrait relancer le processus de Yaoundé, dont le Code de conduite devient contraignant en 2016. Des avancées significatives ont été réalisées, notamment le début de montée en puissance du Centre régional de la sécurité maritime pour l'Afrique centrale (CRESMAC) à Pointe-Noire, la désignation du hôte du Centre régional de la sécurité maritime pour l'Afrique de l'ouest (CRESMO) à Abidjan en Côte d'Ivoire, de même que l'ouverture du Centre multinational de coordination de la Zone E à Cotonou au Bénin. Restent toutefois attendus l'ouverture des CMC des Zones F et G en Afrique de l'ouest et celui de la Zone A (Angola, République du Congo et République démocratique du Congo), qui a été fusionnée avec la Zone B, en Afrique centrale.

190. Le représentant du Secrétariat général de la CEEAC a salué la contribution du Cameroun au fonctionnement du CIC et celle de la République du Congo concernant le fonctionnement de la CRESMAC.

191. Le Directeur du CRESMAC a fait un exposé supplémentaire. Il a insisté sur l'urgence pour le CRESMAC d'activer la Zone A par une réunion communautaire, la signature d'un accord technique, et l'adoption d'un plan sécuritaire.

192. Les États membres ont réaffirmé leur engagement à mettre en œuvre toutes les décisions prises et les projets en cours relatifs à la sécurité maritime dans leur espace maritime.

IX. Phénomène du braconnage en Afrique centrale

193. La République gabonaise a rappelé au Comité son engagement incessant, avec l'Allemagne, contre la menace que représentent le braconnage et le trafic illicite des espèces de la faune et de la flore. Cet engagement a abouti à l'adoption le 30 juillet 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies d'une résolution intitulée : « Lutte contre le trafic des espèces sauvages » (A/RES/69/314). Cette résolution, la première sur la question, établit un lien direct entre les dimensions environnementales, socio-économiques et sécuritaires du braconnage.

194. Sur le plan environnemental, la résolution met en exergue les dommages causés par ce trafic sur les écosystèmes, y compris la faune et la flore protégées par la convention internationale sur le commerce des espèces protégées (CITES). Elle souligne la nécessité de renforcer la coopération internationale et régionale afin que des actions efficaces soient menées pour agir tant sur l'offre que sur la demande. Sur le plan socio-économique, la résolution réaffirme l'impact du phénomène sur les conditions de vie des populations, en particulier celles vivant du tourisme. Elle encourage les États Membres à favoriser le développement d'autres moyens de subsistance viables pour les communautés touchées par ce trafic illicite et ses incidences dommageables, avec la pleine participation des communautés elles-mêmes. Sur le plan sécuritaire, la résolution reconnaît que ce phénomène est une forme de criminalité transnationale organisée et représente ainsi une menace à la stabilité de nombreux États.

195. La résolution invite les États membres, particulièrement les pays d'origine, de transit et de destination, à une coopération et une coordination internationales plus accrues. Elle demande aux Nations Unies de poursuivre son appui aux pays en développement par le renforcement de leurs capacités. Enfin, la résolution encourage les États membres à prendre des mesures efficaces pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite d'espèces de faune et flore et des produits qui en sont issus.

196. Conformément à la résolution, le Secrétaire général des Nations Unies présentera, avant la fin de la 70^{ème} session de l'Assemblée générale, le premier rapport annuel des Nations Unies sur la situation globale du braconnage ainsi que sur la mise en œuvre des autres recommandations qui y sont contenues. Il lui est également demandé de formuler des propositions sur les mesures à prendre, notamment d'étudier la possibilité de désigner un envoyé spécial chargé de coordonner les actions de lutte contre ce trafic.

197. Le représentant de la République gabonaise a fait les propositions suivantes : i) prendre des mesures décisives au niveau régional pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite d'espèces de la faune et de la flore sauvages, en renforçant les législations nationales en matière de prévention, d'enquêtes et de poursuites judiciaires; ii) ériger le trafic illicite et le braconnage en infraction grave dès lors qu'y participent des groupes criminels organisés; iii) harmoniser les réglementations judiciaires, légales et administratives des États membres de la sous-région, afin de faciliter les échanges d'informations et les poursuites pénales en la matière; iv) créer en Afrique centrale des unités spéciales conjointes de lutte contre ce trafic; v) organiser des ateliers sous-régionaux sur la mise en œuvre des recommandations de la résolution avec le concours de la CEEAC, de l'UNOCA et de la société civile; vi) mener des campagnes régulières de sensibilisation à

l'échelle nationale, sous-régionale et régionale sur les risques liés à l'offre, au transit et la demande des produits illicites provenant des espèces sauvages; vii) organiser une réunion ministérielle de la CEEAC préparatoire d'un sommet extraordinaire qui traduirait la volonté politique des États de la sous-région à combattre ensemble ce fléau.

198. La République du Congo a rappelé que le continent africain s'était doté d'une stratégie en la matière suite à la « Conférence internationale sur l'exploitation illégale et le commerce illicite des produits de la faune et de la flore sauvage d'Afrique », qui s'est tenue à Brazzaville du 27 au 30 avril 2015, et a appelé à la mise en œuvre coordonnée de ladite stratégie et de ladite résolution.

199. Le République du Tchad a noté que son pays abritait un des plus grands parcs d'Afrique dont la faune était victime des braconniers en provenance de pays voisins. La formation d'une brigade spéciale n'a pas permis d'enrayer ce fléau. Le représentant de la République centrafricaine a noté le caractère industriel du phénomène que la force tripartite Tchad-Soudan-République centrafricaine ne parvient pas non plus à éradiquer et a proposé que la CEEAC établisse une liste des espèces protégées et classe les parcs nationaux comme patrimoine de la région.

200. Le République du Cameroun a rappelé le rôle pionnier et les efforts de son pays sur la question de la préservation de la faune et des écosystèmes en Afrique centrale, notamment à travers la déclaration dite de Yaoundé de mars 1999 et un certain nombre d'initiatives bilatérales et multilatérales. Il a souligné l'importance de la réactivation de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA) dont le Conseil des Ministres extraordinaire s'est tenu du 15 au 17 juin à Yaoundé.

X. Lutte contre le trafic de drogue et le crime transnational organisé en Afrique centrale

201. Le représentant du Bureau des Nations Unies contre la Drogue et le Crime Organisé (ONUDD) a noté que du fait de sa position géographique qui la rend proche à la fois du Golfe de Guinée et du Sahel, l'Afrique centrale est devenue au cours des années une région attractive pour les groupes criminels impliqués dans le trafic de drogue, qui est l'une des activités criminelles les plus rentables.

202. Le transit de cocaïne s'effectue à partir de l'Amérique latine vers l'Europe, le Moyen-Orient, l'Inde, l'Afrique du nord. Le Cameroun et le Nigéria sont souvent cités comme étant des "hubs africains", leur position géographique permettant aux trafiquants un transit vers des pays d'Europe et du Moyen-Orient, via des pays enclavés d'Afrique centrale, une partie s'effectuant par les airs. Récemment, 14 kilos de cocaïne ont été saisis à l'aéroport de Douala. En août 2014, la police du Paraguay a saisi 850 kilogrammes de cocaïne dissimulés dans des sacs de riz pour la République du Congo. Il ne semble pas qu'il y ait eu d'aussi importantes saisies en République du Congo, pays pouvant être utilisé comme point de transit.

203. L'héroïne provenant du sous-continent indien et de la corne de l'Afrique, transiterait par le Moyen-Orient (Liban) et l'Afrique du nord (Algérie, Maroc), l'Afrique de l'ouest et centrale, l'Afrique de l'est (Kenya, Éthiopie), à destination de l'Europe et de l'Amérique du Nord. La plupart des « mules » interpellées au Cameroun avouent être recrutées par des Nigériens.

204. Les précurseurs utilisés pour la fabrication des méthamphétamines dans les laboratoires clandestins africains proviendraient surtout d'Inde d'où ils transiteraient via l'Afrique du Sud, l'Afrique de l'Est, arrivant au Nigéria ou au Cameroun et d'autres pays d'Afrique de l'ouest après avoir traversé certains États d'Afrique centrale.

205. Parmi les multiples autres formes de crime organisé transnational, le représentant de l'ONUDC a notamment mentionné le trafic illicite de pierres et métaux précieux. Comme nombre de pays disposant de ressources géologiques et minières importantes, la République Centrafricaine est affectée par ce trafic (cobalt, titane, or, diamants), phénomène exacerbé par un climat d'insécurité et la porosité des frontières. Le trafic de diamants aurait connu un pic après l'exclusion de la République centrafricaine du processus de Kimberley et la fermeture de la bourse régionale du diamant.

206. Le représentant de l'ONUDC a également souligné l'étroite relation entre trafic de drogue, crime organisé transnational et terrorisme et a appelé à aborder ces questions de manière holistique.

XI. Point d'information des entités ayant le statut d'observateur auprès du Comité

207. Les représentants des différentes entités dans la sous-région ont présenté aux membres du Comité un bref aperçu de leur mandat ainsi que leurs activités en faveur de la promotion de la paix et de la stabilité en Afrique centrale.

Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale (CNUDHD-AC)

208. Le Directeur du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale (CNUDHD-AC) a passé en revue la situation des droits de l'homme et de la démocratie dans certains États de la sous-région.

209. Au Burundi, des mois de violences ont causé des dizaines de morts et de blessés aussi bien du côté des forces de défense et de sécurité que parmi la population au sens large, tous partis politiques confondus.

210. En République démocratique du Congo, la situation des droits de l'homme a été affectée par des facteurs politiques, avec des restrictions de l'espace démocratique et des violations de la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique.

211. En République du Congo, le projet de la révision constitutionnel et les manifestations contre ce processus a entraîné des atteintes aux droits de l'homme.

212. En République centrafricaine, la situation des droits de l'homme continue d'être affectée par la dynamique du conflit et les activités de ses différents acteurs. Le climat actuel d'impunité pour les auteurs et l'absence de recours à la justice pour les victimes permet aux auteurs de continuer à commettre de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

213. Le Directeur du CNUDHD-AC a indiqué qu'en 2015, en conformité avec les six thématiques prioritaires retenues pour le cycle de programmation 2014-2017, le

CNUDHD-AC travaille avec ses partenaires des Nations Unies dans l'ensemble des pays qu'il couvre s.

214. Sur la lutte contre la discrimination, en particulier la discrimination raciale, la discrimination fondée sur le sexe, la religion et contre les populations marginalisées, le CNUDHD-AC continue à renforcer les capacités et à donner son appui technique aux gouvernements pour la prise en compte des droits des groupes généralement marginalisés, notamment les femmes, les personnes handicapées et les populations autochtones. Le CNUDHD-AC continue de soutenir le gouvernement du Cameroun dans les mesures prises pour la prise en compte des droits des peuples autochtones. Le CNUDHD-AC a organisé un atelier national au Cameroun sur la participation politique de la femme et le plaidoyer pour l'institution d'un quota pour les femmes au sein du gouvernement en juillet 2015.

215. Concernant l'alerte précoce et en matière de protection des droits de l'homme dans les situations de conflit, de violence et d'insécurité, le CNUDHD-AC a effectué des missions à l'Extrême Nord du Cameroun dans le cadre d'une mission d'enquête du Haut-Commissariat. Dans le cadre de la mise en place de la FMM luttant contre Boko Haram, le CNUDHD-AC continue de plaider pour l'intégration d'une composante civile comportant une unité droits de l'homme pour veiller à la prise en compte des droits humains et du genre. Au Gabon, le CNUDHD-AC a participé à un atelier sur la justice pénale et le terrorisme organisé par les Nations Unies, en septembre 2015. Il a souligné la nécessité d'impunité zéro pour les violations des droits humains commises dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

216. Sur la prise en compte des droits de l'homme dans le développement et dans le domaine économique, en mettant l'accent sur les entreprises et les droits de l'homme ainsi que les droits à la terre, à l'eau et au logement, le CNUDHD-AC a organisé plusieurs activités dont : *un atelier national organisé en partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), en septembre 2015 sur le thème : Entreprises et droits de l'homme au Cameroun; une visite de suivi du projet de barrage hydro-électrique de Lom Pangar avec les professionnels des médias, en octobre 2015; une consultation avec les entreprises et les acteurs gouvernementaux sur les principes directeurs des Nations Unies en matière de droits de l'homme et entreprises, à Libreville.*

217. Concernant le renforcement de l'efficacité des mécanismes internationaux des droits de l'homme et le développement progressif du droit international des droits de l'homme et des standards en mettant l'accent sur l'amélioration de la visibilité et l'accessibilité aux mécanismes internationaux des droits de l'homme, la mise en œuvre effective des obligations issues des instruments internationaux constitue un véritable enjeu pour le respect des droits de l'homme. À cet effet, le CNUDHD-AC a organisé une série de consultations nationales pour promouvoir la création d'un mécanisme national chargé de la rédaction des rapports et le suivi des recommandations des organes de traités internationaux et régionaux des droits de l'homme, notamment : en République du Congo et gabonaise, en juin 2015; en République démocratique de Sao Tomé et Príncipe, en août 2015; et en Guinée équatoriale, en septembre 2015.

218. L'élargissement de l'espace démocratique, avec un accent sur les libertés publiques et la protection des défenseurs des droits de l'homme, et la question de la révision des lois fondamentales sont au cœur du débat politique dans plusieurs pays

de la sous-région. Les réformes constitutionnelles, qui débouchent sur la prolongation des mandats présidentiels en l'absence d'un consensus national, provoquent souvent des tensions politiques qui mettent en péril les droits de l'homme et les fondements de la démocratie. En vue d'apporter son soutien aux pays de la sous-région, le CNUDHD-AC a organisé une série d'activités dont : *un atelier de réflexion et de partage d'expériences sur l'engagement et la participation politique des femmes au Cameroun : Bilan et perspectives, en juillet 2015; un atelier national sur la couverture des processus électoraux sur l'approche basée sur les droits de l'homme, par les professionnels des médias centrafricain, en septembre 2015, en collaboration avec la MINUSCA, l'UNOCA et le gouvernement centrafricain.*

219. Concernant la lutte contre l'impunité, le renforcement de la reddition des comptes et la primauté du droit en mettant l'accent sur les droits de l'homme dans l'administration de la justice, la justice transitionnelle, la torture, la détention et la peine de mort, la justice et l'État de droit en Afrique centrale connaissent de très profondes mutations qui se répercutent autant sur la nature et la qualité du droit applicable, que sur les procédures et les institutions juridictionnelles. En République démocratique du Congo, la lutte contre l'impunité reste un défi, même si quelques procès majeurs se sont conclus par la condamnation d'auteurs de violations des droits de l'homme. Toutefois, les droits de la défense ne sont pas pleinement compatibles avec les textes internationaux. Aussi, le CNUDHD-AC recommande une réforme des textes législatifs afin de garantir les procédures d'appel auprès d'un tribunal supérieur. Le CNUDHD-AC a organisé avec la Division des droits de l'homme de la MINUSCA un séminaire sur la lutte contre l'impunité en septembre 2015.

220. Le Directeur du CNUDHD-AC a salué l'appui continu du Cameroun au Centre, et remercié la République du Congo, la République gabonaise, la Guinée équatoriale et la République démocratique de Sao Tomé et Príncipe pour leur soutien aux activités du Centre. Il se félicite de la bonne coopération avec les organisations internationales notamment la CEEAC, l'OIF et l'UNOCA dans le cadre du renforcement de capacités des États en matière de protection des droits de l'homme.

221. Le CNUDHD-AC a ensuite suggéré aux États membres du Comité de :

- Continuer à respecter leurs engagements en matière de droits de l'homme et rendre compte;
- Renforcer les mécanismes de surveillance, d'alerte et de transparence dans les processus électoraux;
- Renforcer la capacité de la justice à lutter contre l'impunité et la corruption, y compris la prévention de la torture et les recours internationaux efficaces.
- Soutenir financièrement la FMM luttant contre Boko Haram,
- Continuer à soutenir financièrement le Centre afin de lui permettre la réalisation efficace du mandat qui lui a été confié à la demande des États membres de la CEEAC et en application des résolutions du 5 décembre 1998 (53/78) et du 1er décembre 1999 (54/55) de l'Assemblée générale des Nations Unies.

222. Suite à l'exposé du CNUDHD-AC, concernant notamment les incidents qui ont émaillé le processus pré-référendaire, la République du Congo a rappelé que l'État a l'obligation d'assurer le maintien de l'ordre public et de veiller au respect des lois et règlements. Dans le cas de la République du Congo où l'expression des libertés est garantie par la Constitution, il n'y a pas eu privation des libertés, mais plutôt un encadrement des libertés conformément à la loi.

223. La République centrafricaine a rappelé la responsabilité non seulement des États, mais aussi des groupes armés en matière de protection des droits de l'homme surtout dans les zones de conflit. La République centrafricaine a aussi souligné la nécessité de mettre l'accent sur les conditions dans les prisons dans le cadre de la promotion des droits de l'homme.

224. Le Représentant de la République démocratique du Congo a indiqué que contrairement à la situation qui est décrite dans le rapport du CNUDHD-AC, la République démocratique du Congo, malgré sa jeune démocratie, connaît une évolution constructive ou il n'existe pas de restrictions de l'espace démocratique et de violations de la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifiques comme le prouvent les faits ci-après :

- L'existence de plus de 450 partis politiques;
- L'opposition occupe 40% des sièges aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat;
- Multiplicité des chaînes de télévision et de radio dont la majorité appartient à l'opposition;
- Les journaux de l'opposition publient à la une des articles hostiles au pouvoir sans être inquiétés.

225. Cependant, en tant que responsable de la gestion du pays, on ne peut pas tolérer l'incitation des jeunes à la destruction du tissu économique, à la violence et à l'insurrection.

La Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations Unies en République centrafricaine (MINUSCA)

226. Le représentant de la MINUSCA a partagé avec le Comité la contribution de la mission relative au processus de sortie de crise en République centrafricaine.

227. Il a informé que, depuis la dernière réunion du Comité, la MINUSCA, dans le cadre du mandat que lui a été donné par le Conseil de sécurité des Nations Unies, a continué à apporter son soutien aux autorités nationales pour amener à bon port la transition politique, et, en même temps, avancer sur des réformes clés pour la stabilisation de la République centrafricaine.

228. Concernant le processus électoral, le nouveau chronogramme électoral a été publié par les autorités nationales à Bangui. Il prévoit la tenue du référendum constitutionnel le 13 décembre 2015, le premier tour des élections présidentielles et législatives le 27 décembre 2015, et le deuxième tour le 31 janvier 2016. Les autorités ont le soutien de l'ensemble de la communauté internationale pour réussir l'organisation et la bonne conduite de ces élections. Ces élections mettront en place un Gouvernement élu, marquant la fin de la période de transition et le retour à l'ordre constitutionnel en République centrafricaine.

229. La MINUSCA est convaincue que l'établissement d'un Gouvernement élu va faciliter les progrès dans les différents domaines tels que la réforme du secteur de la sécurité, le DDR, et le dialogue politique et la réconciliation. Pour réussir, la République centrafricaine aura besoin de l'appui constant des partenaires, y compris de la sous-région collectivement et de ces États membres individuellement.

230. Le représentant de la Mission a félicité les autorités nationales pour leurs efforts dans l'organisation de ces scrutins, ainsi que le peuple centrafricain qui a répondu massivement au recensement électoral. Plus de 90% des électeurs potentiels se sont enregistrés.

231. La MINUSCA appuie les autorités nationales au niveau technique, logistique et sécuritaire.

232. Concernant la sécurité, le représentant de MINUSCA a indiqué que la situation sécuritaire dans la République centrafricaine reste fragile, comme constaté depuis le 26 septembre à Bangui. La MINUSCA continue à travailler au côté de ses partenaires centrafricains pour sécuriser le pays et des ressources additionnelles venant de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire sont en route vers Bangui pour renforcer la MINUSCA pendant le cycle électoral et la visite du Pape, prévue pour les 29 et 30 novembre 2015.

233. La réforme du secteur de la sécurité est au cœur du mandat de la MINUSCA et est une priorité pour la République centrafricaine. L'approche doit être holistique avec les réformes des différents piliers – forces armées, sécurité intérieure et justice – avançant simultanément. Sinon, les acquis ne seront pas tenable ni durable.

234. Le représentant de la MINUSCA a félicité le gouvernement centrafricain pour l'organisation en cours d'une Table Ronde sur la sécurité, soutenue par l'UA, la CEEAC et les Nations Unies. Cette Table Ronde doit aider à la définition des grandes lignes stratégiques sur la sécurité en République centrafricaine et initier la réflexion sur les tâches de chacun des intervenants dans l'appareil sécuritaire, y compris, l'armée, la police et la gendarmerie. Les autorités élus pourront s'appuyer sur les conclusions de cette Table Ronde.

235. La tenue des élections et les progrès dans la réforme du secteur de la sécurité vont faciliter la mise en œuvre d'autres réformes cruciales à la consolidation de la stabilité en République centrafricaine, et contribuer, entre autres, à la protection des droits de l'homme, l'établissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire du pays et à la lutte contre l'impunité.

236. Le représentant de la MINUSCA a appelé tous les participants à rester engagés au côté de partenaires centrafricains de façon à saisir cette opportunité. Il a réitéré que l'engagement de la CEEAC et des États de la sous-région est crucial et que la MINUSCA restait à la disposition de la République centrafricaine.

XII. Rapport du Secrétariat de la CEEAC sur l'évolution institutionnelle des structures et mécanismes sous régionaux de paix et de sécurité, ainsi que sur le développement de ses partenariats stratégiques

237. Le représentant du Secrétariat général de la CEEAC a expliqué que la finalisation du COPAX, qui précède la création du Conseil de paix et de sécurité de

l'UA, était encore en cours. Le MARAC, auquel le gouvernement du Gabon a mis un bâtiment à disposition, est opérationnel alors que la Commission de défense et de sécurité se réunit régulièrement. La force multinationale de l'Afrique centrale est en cours d'opérationnalisation. En ce qui concerne sa propre réforme, le Secrétariat général a préparé des termes de référence qui ont été soumis au Président en exercice de la CEEAC.

238. La CEEAC a établi des partenariats formels avec l'UA, les Nations Unies et l'Union Européenne. Des partenariats informels existent également avec l'Allemagne, les États-Unis, la France et l'Italie. Des relations étroites de collaboration existent également avec les organisations de la société civile et les parlementaires.

XIII. Examen de la situation financière du Comité : mise en œuvre de la « Déclaration de Libreville » par les États membres

239. Le Secrétariat a distribué aux membres du Comité le tableau sur l'état des contributions au Fonds d'affectation spéciale depuis sa création. Le tableau est joint en annexe. Seule l'Angola est à jour dans sa contribution au Fonds d'affectation spéciale. Les États membres ont réaffirmé leur engagement à verser leurs contributions annuelles au Fond d'affection spéciale.

Recommandation :

240. Le Comité exhorte les États membres à prendre les mesures nécessaires pour être à jour dans leurs obligations financières vis-à-vis du Comité et conformément à l'esprit de la Déclaration de Libreville de mai 2009, notamment en procédant à l'apurement progressif pendant la période qui couvrira les deux prochaines réunions du Comité, et au plus tard fin décembre 2016. Le Comité rappelle que le montant des contributions annuelles au Fonds d'affectation spéciale sont fixées à un minimum de 10 000 dollars américains

XIV. Lieu et date de la prochaine réunion

241. Le Comité a décidé que la 42^e réunion ministérielle se tiendra à Bangui, en République centrafricaine. Les dates exactes seront communiquées ultérieurement par voie diplomatique.

XV. Questions diverses

242. La République du Congo a proposé la réintroduction dans l'agenda des réunions du Comité d'un débat thématique spécifique.

243. La République d'Angola a suggérée l'extension du mandat de la Présidence du Comité de six à douze mois pour permettre à celui-ci l'accomplissement d'un certains nombres de projets. Après discussions, le Comité a décidé le maintien du mandat de la Présidence ainsi que de tout le Bureau du Comité à six mois conformément à la fréquence des réunions, à savoir deux fois par an.

Recommandation :

244. Le Comité a réitéré la nécessité d'inscrire un débat thématique spécifique à l'ordre du jour de ses prochaines réunions. Ce thème sera choisi avant chaque réunion par les États membres et communiqués au Secrétariat.

XVI. Adoption du rapport de la quarantième et unième réunion ministérielle

245. Le Comité a adopté le présent rapport le 26 novembre 2015 à Libreville, République gabonaise.

C. Motion de remerciements

Au nom du Comité, la motion de remerciements suivante a été lue par Monsieur Carlos Olimpio Stock, Ministre de la Défense et de la Mer de la République démocratique de Sao Tome-et-Principe :

« Nous, Ministres, membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, réunis à l'occasion de la 41^e réunion ministérielle du Comité, du 23 au 27 novembre 2015, à Libreville, République gabonaise :

- Réaffirmons notre attachement aux valeurs de paix, de sécurité et de stabilité si nécessaires à nos populations respectives et indispensables au développement socio-économique de notre sous-région.
- Saluons les efforts consentis par nos pays, individuellement et collectivement, en faveur de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement.
- Nous félicitons de l'atmosphère de convivialité, de fraternité et de confiance réciproque qui a prévalu tout au long de nos travaux.
- Exprimons nos sincères remerciements et notre profonde gratitude à Son Excellence Monsieur Ali Bongo Ondimba, Président de la République, au Gouvernement et au peuple gabonais, pour l'accueil chaleureux et les marques d'attention fraternelles dont nous avons été l'objet pendant notre séjour en République gabonaise. »

Libreville, le 26 novembre 2015

ANNEXE 1: ETAT DE MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA 40E REUNION DU COMITE		
Recommandations	Responsable	Statut
Mise à disposition par le Secrétariat du Comité de la Revue géopolitique préparée par la CEEAC aux États membres, au moins deux (2) semaines avant les réunions ministérielles afin de pouvoir recueillir les commentaires des États membres	CEEAC/Secretariat	Mise en oeuvre (revue géopolitique partagée le 11 novembre)
Présentation de la Revue géopolitique dans sa forme traditionnelle, d'étude analytique par pays	CEEAC	Mise en oeuvre
Prise des mesures nécessaires par la CEEAC pour se faire représenter à un niveau approprié, lors de la réunion ministérielle, afin que les décisions qui seront issues des délibérations aient pleinement l'aval de la CEEAC	CEEAC	Mise en oeuvre. Le Secrétaire général de la CEEAC était présent lors de l'ouverture de la 41e réunion ministérielle
Ratification par tous les États qui n'ont pas ratifié la Convention de Kinshasa à le faire au plus tôt, afin que celle-ci entre en vigueur	Etats membres	D'après les Nations Unies, aucun instrument de ratification n'a été déposé depuis le 5 juin 2015
Signature et ratification par tous les Etats ne l'ayant pas fait du Traité sur le Commerce des Armes	Etats membres	La RCA a accédé au Traité le 7 octobre 2015 (entrée en vigueur prévue en janvier 2016)
A l'instar de la recommandation émise lors de la conférence de Brazzaville, présentation par les États membres à l'Assemblée générale des Nations Unies de la stratégie africaine adoptée à Brazzaville pour sa prise en compte dans la stratégie mondiale de lutte contre ce fléau, préparée par les Nations Unies	Etats membres	En cours
Adoption du projet de résolution sur la lutte contre le trafic des espèces sauvages par l'Assemblée générale des Nations Unies	Etats membres	Mise en oeuvre. Résolution adoptée le 30 juillet 2015 (A/RES/69/314)
Présentation moins consensuelle et plus profonde en analyse et en détails	Entités ayant Statut d'Observateurs	En cours
Prise de mesures nécessaires pour être à jour dans leurs obligations financières vis-à-vis du Comité et conformément à l'esprit de la Déclaration de Libreville	Etats membres/Secrétariat	Seule l'Angola a versé 40 000 dollars américains au fonds d'affectation spéciale depuis le 5 juin 2015
Mobilisation du Conseil de sécurité des Nations Unies afin qu'il soutienne les propositions de la Revue Stratégique relative à UNOCA	Angola et Tchad en tant que membres non permanents du Conseil de sécurité	Mise en oeuvre. Révision et prolongation du mandat d'UNOCA jusqu'en 2018 par le Conseil de Sécurité le 21 juillet 2015 suite à un échange de lettres entre le Secrétaire général des Nations Unies et le Président du Conseil de sécurité
Appui des propositions de la Revue Stratégique relative à UNOCA auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies (Cinquième Commission)	Etats membres	En cours

LISTE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA 39E REUNION DU COMITE
<p>Le Comité a décidé de la reconduction des recommandations ci-après, prises lors de sa 38e réunion :</p> <p>1/ L'organisation d'ateliers de travail, lors des prochaines réunions du Comité, en vue d'une meilleure compréhension de l'adaptation et de l'harmonisation des législations nationales des États membres sur toutes les formes de criminalité qui affectent la sous-région ;</p> <p>2/ La mise à disposition par le Secrétariat du Comité de la revue géopolitique préparée par la CEEAC aux États membres, au moins deux (2) semaines avant les réunions ministérielles afin de pouvoir recueillir les commentaires des États membres</p> <p>3/ La requête transmise aux États membres qui ne l'ont pas encore fait, de ratifier la Convention de Kinshasa ;</p> <p>4/ La poursuite des débats sur tous les groupes armés, y compris la LRA, sévissant dans la sous-région ;</p> <p>5/ La discussion sur la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité lors de ses prochaines réunions ;</p> <p>6/ Le versement par les États membres signataires qui ne l'ont pas encore fait, des montants relatifs aux activités du CRESMAC, montants adoptés par le Conseil des ministres du COPAX ;</p> <p>7/ La poursuite des efforts des États membres dans la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) sur les femmes, la paix et la sécurité, et de la Résolution A/RES/65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, et la non-prolifération et la maîtrise des armements. De même, les États sont invités à se familiariser avec les recommandations émises lors de l'atelier sur « la Participation des femmes à la vie politique et électorale en Afrique centrale ». Cet atelier a été co-organisé par la CEEAC et UNOCA, avec la participation du CNUDHD-AC, ONU Femmes et l'OIF, du 21 au 23 octobre 2014, à Douala, Cameroun. En plus des recommandations concrètes émises par les participants (députés et membres de la société civile) à l'encontre notamment des États membres et des Organisations Internationales, une plateforme des femmes d'Afrique centrale pour la promotion de la participation politique, a été créée.</p>
<p>A la fin de la revue géopolitique, le Comité est convenu à l'unanimité de revenir à la présentation traditionnelle de la revue géopolitique et sécuritaire préparée par la CEEAC</p>
<p>Le Comité a désigné le Secrétariat général de la CEEAC comme point focal chargé de la question de la prise en charge des victimes d'actes terroristes</p>
<p>Le Comité a réitéré ses recommandations relatives à la prochaine réunion biennale des États sur le Programme d'action qui se tiendra en 2016 (BMS 6) ; une réunion à composition non limitée d'experts gouvernementaux se tiendra du 1er au 5 juin 2015 sous les auspices des Nations Unies. A cet égard, le Comité a reconduit le principe de l'organisation d'une réunion préparatoire en fin 2015 ou début 2016 afin de préparer la participation des pays de l'Afrique centrale à la BMS 6</p>
<p>Le Comité a recommandé aux États membres de s'engager en vue d'un endossement politique et d'une appropriation concrète de la Feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et sur la non-prolifération des armes en Afrique centrale. Il a également préconisé de donner mandat à l'UNOCA, à la Coordination régionale de la stratégie des Nations Unies contre le terrorisme et la non-prolifération des ALPC et à la CEEAC afin de conduire une étude structurée globale des menaces dans la sous-région et de faire des propositions conséquentes quant à leur éradication lors de la prochaine réunion du Comité</p>
<p>Sur proposition de la République du Congo, le Comité a recommandé que la CEEAC, en collaboration avec la CEDEAO et la Commission du Golfe de Guinée (CGG), crée les conditions favorables à un partenariat stratégique avec l'organisation maritime Internationale (OMI) dans le cadre de la mise en œuvre effective de la Résolution A.1069(28) du 29 novembre 2013 relative à la création d'un fonds d'affectation spécial de l'OMI pour la lutte contre la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée</p>
<p>Le Comité a invité l'UNREC à organiser une réunion technique sur la sécurité et le contrôle du trafic des armes en mer</p>
<p>Le Comité a recommandé d'intégrer la perspective terre-mer dans le cadre de la sécurité du Golfe de Guinée en vue de l'élargissement de l'agenda du CIC</p>
<p>Le Comité a recommandé qu'un élargissement du cadre de réflexion sur les groupes armés puisse s'étendre à toute l'Afrique</p>
<p>Le Comité a aussi recommandé le lancement d'une réflexion sur l'accroissement des moyens financiers et matériels mis à disposition de l'UNOCA compte tenu de l'expansion de ses activités</p>
<p>Le Comité a recommandé que la question de la menace liée aux activités terroristes du groupe Boko Haram sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique centrale soit également inscrite à l'ordre du jour du prochain sommet des Chefs d'Etat de la CEEAC avec une présentation du Coordonnateur régional des Nations Unies pour les questions de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes en Afrique centrale</p>
<p>Le Comité a rappelé la pertinence de la lettre no A/68/553 de l'Assemblée générale adressée au Secrétaire général de l'ONU en 2013 avec en annexe les recommandations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La nomination d'un Représentant ou Envoyé Spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la protection de la faune et de la flore, chargé de mobiliser la communauté internationale dans la lutte contre le braconnage ; - La soumission d'une résolution à l'Assemblée générale sur le braconnage, en insistant sur les dimensions environnementale, économique et sécuritaire connexes de ses conséquences ; - L'organisation d'une conférence internationale sur la question que le Gabon abritera ; - Établir un réseau de coordination et de communication pour l'application des lois en matière de lutte contre le braconnage, le trafic illicite d'espèces de faune sauvage en général, et des éléphants et rhinocéros en particulier ; - Renforcer la coopération transfrontalière, conformément aux conventions internationales relatives à la protection des espèces de la faune menacée d'extinction, en raison des activités criminelles contribuant au climat propice de l'offre et de la demande dans les marchés des produits issus du braconnage et du commerce illégal de la faune sauvage ; - D'accroître l'appui au Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) à travers la CEEAC pour que cette institution sous-régionale spécialisée continue de jouer son rôle de lutte contre le braconnage.
<p>Le Comité a reconduit ses recommandations basées sur le souhait de la délégation de la République du Congo en faveur d'une évaluation approfondie de la situation des femmes dans l'ensemble de la sous-région. A cet effet, le Comité a demandé à ONU Femmes de préparer un rapport détaillé sur l'état de la mise en œuvre des résolutions 1325, 1820, 1888 et 1889 sur les femmes et la Sécurité en Afrique centrale. Ce rapport devrait indiquer les progrès accomplis ainsi que les défis et/ou difficultés rencontrés par les pays et les instances sous-régionales, et proposer des recommandations sur les actions qui pourraient être menées à la fois sur le plan national et plan régional pour permettre la mise en œuvre effective de ces résolutions dans tous les pays de l'Afrique centrale.</p>
<p>Le Comité a recommandé qu'une présentation sur le thème du changement climatique, en relation avec son impact sur la paix et la stabilité en Afrique, soit faite par chaque État et le Secrétariat général de la CEEAC lors de la prochaine session. Le Comité a aussi suggéré que le Secrétariat propose une note conceptuelle sur cette problématique</p>
<p>Le Comité a recommandé au Secrétariat et à la Présidence entrante de rappeler aux États membres, par voie écrite, d'honorer leurs engagements financiers sur la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville de mai 2009</p>

**ANNEXE 2 - Tableau sur l'état des contributions au Fonds
d'affectation spéciale depuis sa création**

Année	Nom par ordre alphabétique	Montant USD
1998	Allemagne	48996
1997	Chypre	1000
1998	Irlande	15000
1998	Italie	30000
1996	Japon	600000
1998	Norvège	30355.36
1998	Portugal	10000
2015	République d'Angola	40000
2011	République d'Angola	10000
2010	République d'Angola	10000
2011	République du Congo	10961.08
2010	République du Congo	9299.39
1997	République du Gabon	1932
2012	République du Gabon	30000
1997	République du Tchad	1742.09
2002	Republique Tchèque	15000
1998	Royaume Uni	35000
2011	République Démocratique de Sao Tomé et Principe	25273
1999	Suède	10000
	TOTAL	934,558.92

Annexe 3

Déclaration de Libreville sur l'adoption et la mise en œuvre de la stratégie régionale et de son plan d'action de lutte contre le terrorisme et le trafic d'armes légères et de petit calibre en Afrique centrale

Nous, ministres des Affaires étrangères, et chefs de délégations des États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, réunis à Libreville, République gabonaise, du 23 au 27 novembre 2015 :

Profondément préoccupés par la recrudescence des actes perpétrés au Cameroun et au Tchad par le groupe terroriste Boko Haram, aujourd'hui prétendument État islamique en Afrique de l'Ouest, et par les risques auxquels sont exposés les autres États membres;

Conscients de la nécessité de faire front ensemble de manière solidaire, efficace et durable contre la menace terroriste en Afrique centrale;

Rappelant la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies adoptée en 2006;

Condamnons avec la plus grande fermeté les attaques récurrentes et meurtrières de cette nébuleuse et celles des autres groupes terroristes identifiés dans la sous-région, notamment l'Armée de résistance du seigneur;

Réaffirmons notre attachement à la Déclaration des Ministres des Affaires étrangères du Comité consultatif permanent sur les questions de sécurité en Afrique centrale adoptée à Bujumbura, en décembre 2014, en soutien au Cameroun;

Décidons d'adopter et d'endosser la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme et le trafic d'armes légères et de petit calibre en Afrique centrale ainsi que son plan d'action conformément au souhait exprimé lors de la 33^e réunion du Comité à Bangui en décembre 2011;

Encourageons la CEEAC ainsi que les partenaires internationaux, y compris les Nations Unies, à appuyer la mise en œuvre de ladite stratégie et son plan d'action;

Décidons également d'en faire une évaluation régulière lors des réunions du Comité.

Fait à Libreville, le 26 novembre 2015

Déclaration de Libreville sur l'opérationnalisation du Centre interrégional de coordination pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de sûreté et de sécurité maritimes dans le Golfe de Guinée

Nous, États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale réunis du 23 au 27 novembre 2015 à Libreville, en République gabonaise, à l'occasion de la 41^{ème} réunion ministérielle dudit Comité.

- 1.1. **Considérant** les initiatives des Communautés Économiques Régionales et de la Commission du Golfe de Guinée (CGG) à savoir le Protocole relatif à la Stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des États de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) adoptée à Kinshasa, le 24 octobre 2009; la Stratégie maritime intégrée de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) adoptée à Yamoussoukro, le 29 mars 2014; la Stratégie maritime intégrée de la CGG adoptée à Malabo, le 10 août 2013;
- 1.2. **Rappelant** la Résolution 2039 du 29 février 2012 du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui exhorte la CEDEAO, la CEEAC, et la CGG à œuvrer conjointement pour l'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre la piraterie, les vols à main armée et les autres activités illicites commis en mer, en coopération avec l'Union Africaine (UA);
- 1.3. **Rappelant** les décisions issues du Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC, de la CEDEAO et de la CGG sur la sûreté et la sécurité maritimes du Golfe de Guinée, du 25 juin 2013 à Yaoundé;
- 1.4. **Considérant** le Protocole additionnel au Mémoire d'Entente entre la CEEAC, la CEDEAO et la CGG sur la sûreté et la sécurité dans l'espace maritime de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'ouest portant sur l'organisation et le fonctionnement du Centre Interrégional de Coordination (CIC) de mise en œuvre de la Stratégie régionale de sécurisation des intérêts en mer des États concernés, adopté le 5 juin 2014 à Yaoundé;
- 1.5. **Conscients** de l'impact négatif de la piraterie maritime, les vols à main armée et les autres actes illicites commis dans l'espace maritime commun **sur le développement durable de ces régions**;
- 1.6. **Réaffirmant** le rôle central du CIC dans la mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre la piraterie et les actes illicites commis dans l'espace maritime de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'ouest;
- 1.7. **Saluant** les efforts entrepris par le Gouvernement de la République du Cameroun ainsi que l'appui des partenaires techniques et financiers pour la mise en place et le fonctionnement du CIC;
- 1.6. **Désireux** de conjuguer leurs efforts pour l'opérationnalisation du CIC;
2. **Déclarons** ce qui suit :
 - 2.1. **Nous nous engageons** sans réserve à tout mettre en œuvre par la mobilisation des moyens opérationnels adéquats tant financiers, humains que logistiques en vue du déploiement optimal le plus rapidement possible du CIC;

- 2.2. **Exhortons** les États membres à soutenir la CEEAC dans le processus de mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée et du déploiement effectif du CIC;
- 2.3. **Demandons** à la CEEAC de :
- Poursuivre la mise en œuvre et l’opérationnalisation des mécanismes de coordination permettant aux différents acteurs (CIC, CRESMAC, CMC, COM) d’agir efficacement contre toutes les menaces maritimes;
 - Renforcer la coopération avec la CEDEAO et la CGG en vue d’une meilleure synergie d’actions;
 - Continuer le lobbying auprès des partenaires internationaux pour l’appui au CIC et de toutes les initiatives inhérentes à la mise en œuvre de cette coopération régionale;
- 2.4. **Demandons** aux Nations Unies, d’apporter leur soutien à l’opérationnalité effective du CIC;
- 2.5. **Prenons acte** de la proposition du Cameroun d’organiser et d’abriter, en liaison avec la CEEAC, la réunion annuelle des hauts responsables du CIC du 12 au 14 janvier 2016 à Yaoundé;
- 2.6. **Restons saisis** de la question et demandons à la CEEAC de nous faire le point lors de la 42^{ème} réunion ministérielle du Comité consultatif.

Fait à Libreville, le 26 novembre 2015

Déclaration de Libreville sur la lutte contre le braconnage en Afrique centrale

Nous, **Ministres des États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale réunis du 23 au 27 novembre 2015 à Libreville, en République Gabonaise, à l'occasion de la 41^{ème} réunion ministérielle dudit Comité :**

- 1.1. **Préoccupés** par l'ampleur du braconnage et du commerce illicite d'espèces sauvages et par ses conséquences néfastes sur l'environnement, l'économie et la sécurité;
- 1.2. **Gravement préoccupés** par la menace d'extinction, du fait du braconnage, des espèces protégées de la faune et de la flore;
- 1.3. **Considérant** la stratégie africaine de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages d'Afrique de juin 2015;
- 1.4. **Considérant le traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale;**
- 1.5. **Considérant l'Accord de coopération relatif à la mise en place du tri-national de la sangha, contractés entre les Gouvernements** de la République du Cameroun, de la République centrafricaine et de la République du Congo;
- 1.6. **Considérant** l'Accord de Coopération entre les Gouvernements de la République du Cameroun, la République du Congo et la République gabonaise relatif à la mise en place de la Tri-nationale Dja – Odzala – Minkébé (TRIDOM) du 4 février 2005;
- 1.7. **Prenant en compte** la résolution A/RES/69/314 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 30 juillet 2015 sur la « Lutte contre le trafic d'espèces sauvages »;
- 1.8. **Prenant en compte** le Plan d'Extrême Urgence pour la Lutte Anti Braconnage (PEXULAB) adopté le 23 mars 2013 à Yaoundé lors de la réunion d'urgence des Ministres de la CEEAC en charge des Affaires Étrangères et de la Coopération, de l'Intégration, de la Défense et de la Sécurité et de la Protection de la Faune;
- 1.9. **Nous félicitant** de l'existence d'instruments juridiques régionaux, notamment le Protocole Relatif au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX) de la CEEAC, le Pacte de Non Agression de la CEEAC, la Convention en matière de Coopération et d'Entraide Judiciaires entre les États membres de la CEEAC et la Convention d'Assistance Mutuelle, qui définissent un cadre régional de coopération en matière de paix et sécurité;
- 1.10. **Nous félicitant également** de l'adoption, le 30 juillet 2015, par l'Assemblée générale des Nations Unies, d'une résolution historique sur le braconnage et le trafic illicite des espèces sauvages;
- 1.11. **Conscients** de la nécessité de mettre en place des mécanismes régionaux dédiés spécifiquement à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, qui seraient également chargés d'élaborer une stratégie et une politique de poursuite pénale et d'application de la loi en la matière, dans les États membres respectifs;

- 1.12. **Conscients** de ce que le braconnage est une menace majeure pour la faune et la flore et constitue un véritable problème de sécurité nationale pour tous les États de la sous-région Afrique centrale;
- 1.13. **Condamnant** le trafic des espèces protégées qui constitue une menace sérieuse pour la sécurité des États;
2. **Déclarons** ce qui suit :
 - 2.1. **Nous nous engageons** sans réserve à unir nos efforts pour combattre le braconnage dans notre sous-région;
 - 2.2. **Recommandons** la mobilisation de tous les États membres pour une synergie d'actions en vue de combattre efficacement le braconnage;
 - 2.3. **Appelons** le renforcement de la coopération au niveau bilatéral et régional pour faciliter l'échange des informations relatives aux mouvements des braconniers pour mieux coordonner la riposte;
 - 2.4. **Exhortons** les États membres ainsi que les partenaires à redynamiser l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage d'Afrique (OCFSA), pour mieux l'outiller et l'amener à jouer pleinement son rôle dans la lutte anti-braconnage;
 - 2.5. **Appelons** la communauté internationale à appuyer la redynamisation de l'OCFSA;
 - 2.6. **Appelons** la communauté internationale ainsi que les partenaires techniques et financiers, à mobiliser et mettre à disposition les fonds complémentaires à ceux des États, destinés à soutenir la CEEAC et ses pays membres engagés dans la mise en œuvre du PEXULAB;
 - 2.7. **Restons** saisis de la question et demandons à la CEEAC de nous faire le point lors de la 42^{ème} réunion ministérielle du Comité consultatif;
 - 2.8. **Demandons** à la communauté internationale d'accroître son soutien financier, matériel et technique aux États de la sous-région en vue de renforcer leurs capacités dans lutte contre ce fléau;
 - 2.9. **Demandons** au Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) d'intégrer cette question dans le cadre de son rapport biannuel au Conseil de sécurité des Nations Unies.

Fait à Libreville, le 26 novembre 2015

Annexe 4

Liste des participants

République de l'Angola

	NOMS	FONCTION	
	S.E.M. CHIKOTI Georges Rebelo Pinto	Ministre des Relations Extérieures	
	S.E.M. SANTO Joaquim Dos Espirito	Ambassadeur Directeur de la Direction Afrique, Moyen Orient et Organisations Régionales du Ministère des Relations Extérieures	
	S.E.M. TOKO Diakenga Serao	Ambassadeur de l'Angola au Gabon	
	M. CASSONGA CABONGO Alberto	Ministre Conseiller Mission Diplomatique d'Angola en RDC	
	M. ZULUMONGO Virgilio Antonio	Conseiller de la Direction Afrique, Moyen Orient et Organisations Régionales du Ministère des Relations Extérieures	
	M. DA FONSECA Manuel Vieira	Conseiller Diplomatique Mission Permanente d'Angola aux Nations Unies	
	M ^{me} MUALUBAMBO Sayonara Joaline Sardinha	Technicienne de la Direction Afrique, Moyen Orient et Organisations Régionales du Ministère des Relations Extérieures	
	M. MATINGOU Joseph	Technicien Supérieur Principal de la Direction des Affaires Multilatérales du Ministère des Relations Extérieures	
	M. CARDOSO Francisco	Représentant du Ministère de l'Intérieur	
	M. DOS SANTOS Gilberto	Conseiller Ambassade d'Angola au Gabon	
	M. MARTINHO NZAU SACAMA	Ambassade d'Angola au Gabon	
	M. NGOLA Antonio Domingos	Premier Secrétaire Ambassade d'Angola	

République du Burundi

	NOMS	FONCTION	
	S.E.M. NYAMITWE Alain Aimé	Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale	
	Colonel Tharcisse RUSUGURU	Conseiller chargé de la Coopération au Secrétariat Permanent du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	
	M. KANENE Jean Claude	Directeur des Organisations Internationales, Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale	

République du Cameroun

	NOMS	FONCTION	
	S.E.M. MVONDO AYOLO Samuel	Ambassadeur du Cameroun au Gabon et à Sao Tomé et Príncipe	
	M ^{me} NAMA Anne Chantal	Directeur des Nations Unies et Ministère des Relations Extérieures de la Coopération Décentralisée	
	M. ONGUENE Abraham Bernard	Chef de Division Reste du Monde à l'Etat-Major, Ministère de la Défense	

République centrafricaine

	NOMS	FONCTION	
	M. MOLOGBAMA Cherubin	Ambassadeur, Directeur de Cabinet au Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et de la Francophonie	
	M ^{me} BOUKORO AMPHY-WANG Jeanne-Marie Leïticia	Ambassadeur Conseiller Diplomatique au Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et de la Francophonie	
	Col. Alfred SERVICE	Chargé de Mission, Défense et Sécurité	

République du Congo

	NOMS	FONCTION	
	S.E.M. GAKOSSO Jean-Claude	Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération	

	S.E.M. NZILA Pierre	Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Congo en République gabonaise	
	S.E.M. BALE Raymond Serge	Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant permanent du Congo auprès des Nations Unies à New York	
	M ^{me} ITOUA-APOYOLO Chantal Maryse	Secrétaire Général Adjoint, Chef du Département des Affaires Multilatérales, Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération	
	M. ANGABA Gabriel	Directeur de la Sécurité Extérieure, Présidence de la République	
	M. NDE François	Conseiller à la Sécurité, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	
	M. SAMBA MALONGA Aurélien Bruno	Conseiller aux Armées, à la Gendarmerie et aux Ressources Humaines, Ministère de la Défense Nationale	
	M. MINDOU Aimé Charles	Conseiller aux Affaires Maritimes, Ministère des Transports et de l'Aviation Civile	
	M. MOLLET BAVOUN	Directeur de la Coopération au Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement	
	M. KIMBADI Pierre Felix	Chef de Division Intégration Sous-régionale au Département Afrique, Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération	
	M. ELLENGA HIBARA Brice Nazaire	Attaché au Cabinet du Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération	

République démocratique du Congo

	NOMS	FONCTION	
	S.E.M. TSHIBANDA NTUNGA MULONGO Raymond	Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Internationale et de la Francophonie	
	M. TSHIAMALA TSHINGOMBE PIERRE	Conseiller du Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Internationale et de la Francophonie	

	M. KABALU MILANDU Floribert	Directeur Afrique au Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Internationale et de la Francophonie	
	M. MAYELE ZENGABAU Philippe	Diplomate Ambassade de RDC à Libreville	
	M. MAKASI Jean Paulin		
	M. MASOKWE Jean Claude		

République gabonaise

	NOMS	FONCTION	
	S.E.M. ISSOZE NGONDET Emmanuel	Ministre d'État, Ministre des Affaires Étrangères, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale	
	S.E.M. NSIE EDANG Isidore Calixte	Ministre Délégué auprès du Ministre d'État Ministre des Affaires Étrangères, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale	
	S.E.M Mireille Nzenze	Secrétaire général du Ministère des Affaires Étrangères, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale	
	S.E.M. MOUENDOU Arcade	Directeur de Cabinet du Ministre Délégué	
	S.E.M. ONANGA NDIAYE Regis Michel	Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République gabonaise au Sénégal	
	Gén. RIZOGO ROUSSELOT Pierre	Général d'Armée	
	S.E.M. MOUISSI MICKELE Theo Sidoine	Ambassadeur du Gabon, Secrétaire Général Adjoint	
	S.E.M. MOUNGARA MOUSSOTSI Alfred	Ambassadeur, Directeur Général des Affaires Étrangères	
	S.E.M. LINDOUGHOU Edmond Basile	Ambassadeur, Directeur Général des Affaires Juridiques Internationales	
	S.E.M. MBOUMBA Landry	Ambassadeur, Directeur des Organisations Internationales	
	S.EM. NGUIEND-MICKOLO	Ambassadeur, Directeur des Affaires Américaines	
	M ^{me} ABEGUE OWONO Bernice	Chef de Division des Nations Unies	

	M ^{me} KOUMBOU Brunelle	Chef de Division de l'Union Africaine et Autres Organisations	
	Gén. MOUANGA A'ATEBA Victor	Conseiller du Ministre de l'intérieur	
	M. NYAMA William R.	Conseiller Politique	
	Lieut. Col. MAYIMBA MANGUNDU Marcel	Conseiller DGDI	
	M. LEMAMI Eugene Aimé	Brigadier-Chef Major de police DGDI	
	M. LEYEGHE BUNUNU Brice	Lieutenant de police DGDI	
	M. NDOUMOU Jean Stéphane	Brigadier-Chef Major de police DGDI	
	M. BIBANG BI MBA Aimé	DGA –AE MAEFIR	
	M. NDONG OKDE Alain	DIROPS/FPN	

République de Guinée équatoriale

	NOMS	FONCTION	
	M. MBA MEDJA Luis Asumu	Conseiller Diplomate, Ministère des Affaires Étrangères	
	M. MBA SIMA ENGONGA Santiago	Chef de Division chargé du Personnel EMGFA, Ministère de la Défense Nationale	
	M. BIENVENIDO NDONG Micha Andeme	Fonctionnaire Diplomatique	

République du Rwanda

	NOMS	FONCTION	
	S.E.M. HARERIMANA Mussa Fazil	Ministre de la Sécurité Intérieure	
	M. NYARUHIRIRA Désiré	Directeur Général, Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération	
	M. RUDASINGWA Jean Damascène	Directeur à la Présidence	
	M. RWIGAMBA Wilson	Conseiller à l'Ambassade du Rwanda en République du Congo	

République démocratique de Sao Tome-et-Principe

	NOMS	FONCTION	
	S.E.M STOCK Carlos Olimpio	Ministre de la Défense et de la Mer	
	M. BOTELHO GONÇALVES Urbino José	Ambassadeur, Directeur de la Politique Extérieure	
	M. DE SOUSA PONTES SEGUNDO Alexandre	Directeur du Cabinet du Chef d'Etat- Major Général	
	M. NOBRE DOS RAMOS Amawry	3 ^e Secrétaire Diplomate au Ministère des Affaires Étrangères	

République du Tchad

	NOMS	FONCTION	
	M. DASSIDY Djevet	Secrétaire Général Adjoint du Ministère des Affaires Étrangères et de l'Intégration Africaine	
	M. TORDETA Ratebaye	Directeur Général des Affaires Juridiques et du Contentieux au Ministère des Affaires Étrangères et de l'Intégration Africaine	
	Général MAHAMAT NIL Abakar	Coordonnateur Militaire au Ministère des Affaires Étrangères et de l'Intégration Africaine	

Invité spécial

	NOMS	FONCTION	
	Prof. MVOMO ELA Wullson	Chargé d'Études No 1 DGSN, Directeur Centre de Recherche EIFORCES /Coordinateur régional pour les questions de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes en Afrique centrale	

CEEAC – Libreville

	NOMS	FONCTION	
	S.E.M Ahmad Allam-Mi	Secrétaire général	
	Gén. GARCIA	Secrétaire général Adjoint/IMPSS	
	M ^{me} AMMED ACHTA SENE	Assistante spécial du COPAX	
	M. ELONO Daniel Pascal	Chef MARAC/ CEEAC	

	M. MOREAU FX	Conseiller militaire CEEAC	
	M. MAURANGE Xavier	Ambassade de France, Conseiller en Sécurité maritime	
	M. MISSAK KASONGO MUZEU	CEEAC Libreville	

CEMAC – Libreville – Bangui

	NOMS	FONCTION	
	S.E.M. MOUSSA Pierre	Président de la Commission de la CEMAC	
	M. DJIEMBI MOUELLY Simon	Représentant de la Commission de la CEMAC pour le Gabon	

Union africaine – Bangui

	NOMS	FONCTION	
	Général. MOKOKO Jean- Marie Michel	Représentant Spécial de la Présidente de la Commission de l'Union Africaine et Chef de la MISAC	
	Colonel Major ZAN Banagoun	Conseiller Militaire UA-MISAC	

CNUDHD-AC – Yaoundé

	NOMS	FONCTION	
	M. AHOWANOU Agbessi	Représentant/ Directeur Régional, CNUDHD-AC Yaoundé	
	Dorothee NDOH ONGUENE	Charge de Programme CNUDHD AC	
	Taiyou TCHOUNZIN NJENDE	Programme Assistant CNUDHD AC	

MINUSCA – Bangui

	NOMS	FONCTION	
	SANCHO Couthino	Conseiller Politique Principal	

UNREC – Lomé

	NOMS	FONCTION	
	M ^{me} IGE Olatokunbo	Directrice Régionale	

ONU DC – Dakar-Libreville

	NOMS	FONCTION	
	M ^{me} WRIGHT Veronic	Conseiller Juridique Principal et Chef de Section Justice	
	M. JEUNET Maurice	Conseiller en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	

Département des affaires politiques des Nations Unies – New York

	NOMS	FONCTION	
	M. SULTAN Qais	Conseiller Politique	

UNOCA-UNSAC secrétariat

	NOMS	FONCTION	
	S.E.M. BATHILY Abdoulaye	Représentant Spécial du Secrétaire-général/Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale	
	M. AYISSI Anatole	Chef de Cabinet du Représentant Spécial	
	M. SORO Karna	Chef de la Section des Affaires Politiques	
	M. SYDORENKO Vasyl	Chef d'Appui à la Mission	
	Colonel MBODJI Cheikh Tidiane	Conseiller Militaire	
	M ^{me} OYULU Edith	Conseiller Politique Principal	
	M. OUENDJI Norbert	Responsable de l'Information Publique d'UNOCA	
	M. TCHOUMAVI Boris	Assistant Spécial du Représentant Spécial d'UNOCA	
	M. JAI Youssef	Conseiller Politique	
	M. AJI James	Conseiller Politique	
	M. CAPITO Ludovico	Chef de la Sécurité	

	M ^{me} GAMBY Anta	Assistante Administrative du Chef de Cabinet	
	M ^{me} AYEYH Ablavi	Assistante Administrative au Département des Affaires Politiques	
	M ^{me} Axelle Dzikongo	Assistante Administrative Information Publique	
	M ^{me} BALOUBIYEMBE Marjoleine	Assistante Informatique	
	M. Igor ELLA	Assistant Télécommunication	
	M. BI BIBANG Jerry	Assistant Information Publique	
	M ^{lle} MINFOUME Amédée Eugénie	Stagiaire à UNOCA	
	M. HANDI Honore	Logisticien	
	M. WANA Franck Elvis	Chauffeur à UNOCA	
	M. BELINGA Yannick Lilian	Chauffeur à UNOCA	